

Juin 2000

Numéro: 60

Le Trésor des Kirouac

Revue des descendants de Urbain-François Le Bihan, sieur de Kerobach



*Venex festoyer avec nous
à Cap-St-Lynace
les 9 et 10 septembre 2000*

Kérouac ✦ Kéroack ✦ Kirouac ✦ Kyrrouac ✦ Kérouack ✦ Kirouack

Sommaire

Mot du président	- 3 -
Les Kerouac/ Kirouac/ Kéroack de Le Bris à Le Bihan	- 4 à 10 -
Les deux "frères" Bretons Jack Kerouac et Youenn Gwernig	- 11 à 18 -
En provenance du secrétariat	- 19 et 20 -
Découverte d'un document manquant	- 21 à 24 -
Rebondissement dans l'affaire du cochon de Vincelotte	- 25 à 28 -
Mot du Trésorier	- 29 à 33 -
Some descendants of Jacques Kérouac et Marie-Claire Fortin	- 34 à 36 -
Perdons-nous la mémoire ?	- 37 et 38 -
Invitation à la fête de Cap-St-Ignace	- 39 -
Cap-St-Ignace	- 40 à 45 -
In memoriam	- 46 -
Conseil d'administration 1999-2000	- 47 -

LE TRÉSOR DES KIROUAC

Juin 2000 No:60

Le trésor des Kirouac, bulletin de liaison de l'Association des familles Kirouac est distribué à tous ses membres.

Collaboration

Jacques Kirouac
François Kirouac
Clément Kirouac
Pierre Kirouac
Éliane Tardif
Sylvie Houde
René Kirouac
Marcel Guimont
Nicole Ménard
Paul R. Keroack

Dactylographie

François Kirouac
Clément Kirouac
Véronique Bergeron
René Kirouac

Graphistes

Jean-François Landry
Raymond Bergeron

Traduction

Patricia Murphy-Kelley
Marie Lussier
Èveline Pelletier

Conception

Marie Kirouac
1135, Gustave-Langelier
Cap-Rouge, Québec
G1Y 2J6



Le Mot du Président

An 2000, sur les traces de notre Ancêtre, Urbain-François Le Bihan, Sieur De Kervoach, de Huelgoat à Cap-Saint-Ignace.

En ce début du troisième millénaire, quel bonheur que celui d'avoir découvert enfin, au Québec et en Bretagne, l'identité et le lieu d'origine de notre Ancêtre!

Dans le cadre de cette découverte si longtemps attendue, deux grands événements sont actuellement en préparation. Le premier est un voyage au pays de notre Ancêtre du 3 au 18 juillet, voyage auquel une trentaine de personnes se sont déjà inscrites. C'est sans doute avec beaucoup d'émotion que nous foulerons cette terre **d'Armor et d'Argoat d'où est parti Urbain-François Le Bihan. Le 9 juillet marquera à Huelgoat le point culminant de notre retour aux sources lors de célébrations mémorables pour toutes nos familles.**

Le second rassemblement aura lieu à **Cap-Saint-Ignace les 9 et 10 septembre, sur les lieux mêmes du Mariage de notre Ancêtre en 1732**, mais cette fois-ci, pour commémorer l'union d'un Le Bihan De Kervoach avec Louise Bernier. Quelle passionnante histoire que la nôtre! Je peux déjà vous assurer que le comité organisateur prépare des célébrations uniques à Cap-Saint-Ignace. Venez raviver votre fierté d'être Kerouac, Kirouac, Kéroack, et amenez-y vos enfants. **Membres ou non-membres de l'Association des Familles Kirouac, vous êtes tous invités.**

A Word from the President

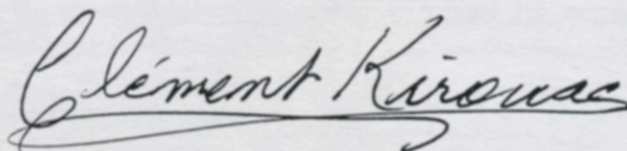
Year 2000, following the trail of our Ancestor, Urbain-François Le Bihan, Sieur De Kervoack, from Huelgoat to Cap-Saint-Ignace.

At the dawn of this third millennium, it is a great pleasure to have finally discovered, in Quebec as well as in Brittany, the identity and place of origin of our Ancestor.

Within the framework of this discovery, two great events are actually being organized. The first will be the trip to the land of our Ancestor from July 3 to July 18, an expedition to which about 30 persons have already registered. It will undoubtedly be with much emotion that we will tread upon the soil of **Armor and Argoat, from where Urbain-François Le Bihan departed. On July 9, the return to our roots will be highlighted in Huelgoat** at memorable celebrations for all of our families.

The second event will take place at **Cap-Saint-Ignace September 9, 10 on the actual sites of our Ancestor's marriage in 1732**, and this time, it will be to commemorate the marital union of a Le Bihan De Kervoach to Louise Bernier. It is indeed an enthralling history that we have! I can already assure you that the organizing committee is preparing unique celebrations to be held in Cap-Saint-Ignace. Join us to rekindle the pride of being a Kerouac, Kirouac, Kéroack, and bring along your children.

Whether you are members or non-members of the Association of the Kirouac Families, you are cordially invited to attend.



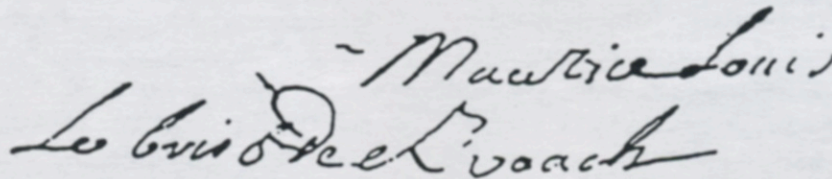
Les Kerouac / Kirouac / Kéroack
de LE BRIS à LE BIHAN
par Clément Kirouac

Analyse de l'Acte de Mariage du 22 octobre 1732 à Cap St-Ignace

« L'an mil sept cent trente-deux, le vingt deuxième jour du mois d'octobre, après avoir eu la dispense de trois bans de mariage de Monseigneur de Samos, Coadjuteur de quebec entre Le sieur Maurice Louis Le Brice de Karouac de la paroisse de Beriel, Esveché de Cornouaille fils de monsieur françois hyacinte Le Brice de Karouac Et de dame Véronique Magdeleine de meu Seuillac Ses pere Et mere d'une part... »

Pere Simon Foucault miss.

Signature : Maurice Louis Le bris Sr De K/voach



Notices d'identité de notre Ancêtre.

«... dispense de trois bans » : ce qui veut dire que l'Ancêtre a demandé à l'Évêque de Québec la dispense de rendre public son mariage. Plus encore, aucun Contrat de Mariage n'a été trouvé dans les greffes des Notaires de la Nouvelle-France de cette époque, Acte qui aurait constitué une proclamation publique et légale de son mariage.

« ...originaire « de la paroisse de Beriel, Évêché de Cornouaille » : Il a été démontré qu'aucune paroisse de Bretagne n'a porté ce nom « Beriel ». S'agirait-il d'une mauvaise audition du prêtre ou d'une falsification de notre Ancêtre? On en a conclu qu'il s'agissait, à l'époque, de la grande paroisse de Berrien qui comprenait deux trèves : Huelgoat et Locmaria-Berrien.

«... fils de François hyacinte Le Brice de Karouac » : dans aucun des actes paroissiaux de Bretagne, il n'a été trouvé de « Le Bris » portant la particule de K/voach. Cette particule de K/voach n'a été portée que par une seule famille, celle des Le Bihan, originaire de Lanmeur et ce, par trois générations qui migrèrent sur Huelgoat, trève faisant partie autrefois de Berrien.

« ...Et de dame Veronique magdeleine de meu Seuillac » : La famille De Muzillac avait conservé ses titres de noblesse et résidait au Château de Pratulo en Cleden-Poher. Tous les Nobiliaires comprenant le nom des membres de cette famille noble très connue ne comportent aucune mention de cette dame. Il s'est donc avéré impossible de trouver des traces de ce couple Le Bris De K/voack - De Muzillac, en Bretagne.

Recherches récentes aux Archives nationales

Ici, au Québec, les ouvrages généalogiques existants nous réfèrent tous à l'Acte de Mariage de 1732 qui mentionne « Le Bris De Kerouac ». Nos recherches aux Archives Nationales du Québec depuis 1996 nous ont amenés à conclure que notre Ancêtre maniait habilement l'art du subterfuge *puisque'on a relevé de lui une douzaine de signatures différentes.* (Cf. Le Trésor des

Kirouac, no. 59, pp. 24-25). Et de plus, le patronyme Le Bris de Kervoach, utilisé lors du mariage, n'a été relevé que trois fois, et cela, entre octobre 1732 et mars 1733. Il faut aussi dire ici que, dès son arrivée au pays, l'Ancêtre adopta « Alexandre » comme prénom et qu'il le conserva par la suite. Pour ce qui est de son nom de famille, il se fit « caméléon » car il avait l'art d'adapter son nom aux circonstances. C'est ce qui nous a forcés à le traquer afin de le démasquer. Dès 1998, Madame Patricia Dagier, Généalogiste à Quimper, avait découvert que seule la famille LE BIHAN, originaire de Lanmeur, avait porté la particule De K/voac et qu'elle l'avait conservée pendant trois générations. En généalogiste avertie, sans en avoir encore trouvé la preuve, elle était presque convaincue que celui qui avait signé à son Mariage en Nouvelle-France, en 1732, Maurice-Louis Le Bris de K/voach n'était autre qu'un Le Bihan.

La suite des événements survenus en 1999 lui ont donné raison car nous avons trouvé ici la clé de l'énigme, cachée dans nos Archives nationales depuis presque trois siècles. Rappelons ici que notre Ancêtre avait signé « Alexandre Le Bihan » comme témoin, lors du mariage Chartier-Coutance, le 25.01.1727 à Notre-Dame de Québec. Mais regardons comment il signa lors du contrat civil de ce même couple et comparons cette signature aux noms et prénoms qu'il utilisa lors de son propre Mariage à Cap St-Ignace le 22 octobre 1732. (Voir l'encart au début de ce texte).

*Maurice Louis & Alexandre De Kervoach
Le Bihan*

Mais pourquoi donc notre Ancêtre a-t-il utilisé le nom Le Bris lors de son Mariage en 1732? L'histoire nous dit, qu'à l'époque, plusieurs « fils de bonne famille » avaient dû émigrer en Nouvelle-France pour cause de déshonneur à leur famille. Cette information nous a été confirmée par l'historien Jacques Lacoursière (Entrevue de Clément Kirouac avec Jacques Lacoursière à Radio-Canada, le 27 janvier 2000). De plus, changer de nom une fois rendu ici était fréquent à l'époque, ce qu'a fait notre Ancêtre lors de son mariage en se transformant en Le Bris. Pourquoi Le Bris? Parce que la famille Le Bihan était apparentée à une famille Le Bris d'Huelgoat par le lien d'une famille Bizien. En effet, Catherine Bizien, l'épouse de François-Joachim Le Bihan, était la cousine d'un certain François Le Bris et lors du mariage de ce dernier avec Marie Le Denmat, François-Joachim Le Bihan et Catherine Bizien avaient signé comme témoins. Leurs signatures sont suivies de celle de leur fils Urbain, notre Ancêtre.

*François-Joachim Le Bihan
Catherine Bizien*

Signatures des témoins au Mariage de François Le Bris et de Marie Le Denmat, le 10.07.1690, à Huelgoat.

Urbain Le Bihan

Signature d'Urbain Le Bihan, au mariage de son frère, Laurens Le Bihan sieur du Lézar, le 26.07.1717.

Les deux signatures du même homme

hyacinte Louis Alexandre De K/voach
Le Bihan

Signature de notre Ancêtre, comme témoin, lors du contrat de mariage
du couple Chartier-Coutance, le 25 janvier 1727 à N.-D. de Québec.

Maurice Louis
Le Brice De K/voach

Signature de notre Ancêtre, lors de son mariage,
le 22 octobre 1732 à Cap St-Ignace

Signature de notre Ancêtre, comme témoin, lors du contrat de mariage civil et religieux
du couple Chartier-Coutance de 1727, suivie de sa signature, lors de son propre
mariage, en 1732. La mention du nom allégué de son père, écrite par le missionnaire
Simon Foucault, précède celle de l'Ancêtre.

hyacinte Louis Alexandre De K/voach
Le Bihan

Alexandre
Le Bihan

François **hiacinte** Le Brice de Karouac

Maurice **Louis** Le bris **De K/voach**

NOTE : La signature avec Le Bris n'a été utilisée que quatre fois en dedans de cinq
mois, soit du 22 octobre 1732 au 9 mars 1733. Après cette date, soit du 30 novembre
1733 au 14 juillet 1735, il abandonnera les patronymes **Le Bihan et Le Bris** pour ne
conserver que celui **De K/voach** et il le conservera jusqu'à sa mort, le 5 mars 1736.

Alexandre De K/voach

LA LIGNÉE DES LE BIHAN DE KERVOAC de LANMEUR à HUELGOAT et à CAP ST-IGNACE

1 Henry LE BIHAN, Notaire à Lanmeur

Il épousa Marie Le Dissez vers 1609 et
ils eurent 9 enfants dont Auffroy.

2 Auffroy LE BIHAN Sr De KERVOAC, Marchand à Morlaix

Il naquit à Lanmeur le 24.07.1618
Il épousa Marguerite Manchin et
ils eurent 9 enfants dont Laurens.
Il décéda à Lanmeur le 11.07.1662.

3 Laurens LE BIHAN Sr De KERVOAC, Procureur à Huelgoat

Il naquit en 1646, son père était âgé de 27 ans.
Il épousa Anne Calaix et ils eurent 7 enfants dont
Louis Le Bihan Sr de Kerscau né le 15.10.1673 et
François-Joachim LE BIHAN Sr De KERVOAC.
Laurens décéda le 27.02.1686, à Huelgoat, à l'âge de 40 ans.

4 François-Joachim LE BIHAN Sr De KERVOAC, Notaire à Huelgoat

Il naquit vers 1667.
Il épousa Catherine BIZIEN le 15.07.1687 à Huelgoat, et ils eurent 13 enfants dont
Charles-Marie-François LE BIHAN Sr De Rumen (village de Locmaria-Berrien),
Laurens LE BIHAN Sr Du Lézard et
Urbain-François LE BIHAN Sr De KERVOAC.
Catherine Bizien décéda le 15.11.1711, à l'âge de 46 ans, à Huelgoat.
François-Joachim LE BIHAN Sr De KERVOAC
décéda entre le 18.07.1727 et le 31.12.1727.

5 Urbain-François LE BIHAN Sr De KERVOAC

Né à Huelgoat, mais les registres de cette paroisse sont manquants
pour la période de 1692 à 1703.
Urbain-François serait né vers la fin de cette période, soit entre 1700 et 1703.
Il émigra en Nouvelle-France vers 1721.
Sous le nom de « Maurice-Louis Le Bris Sr De Kervoach »,
il épousa Louise BERNIER, à Cap St-Ignace, le 22 octobre 1732.
Ils eurent 3 enfants : Simon-Alexandre, (13 enfants), Jacques, Louis (9 enfants).
Il décéda à Kamouraska, le 06.03.1736, âgé d'environ 30 ans, et
Louise Bernier décéda à Cap St-Ignace, le 26.03.1802, à l'âge d'environ 91 ans.

The Kerouac / Kirouac / Kéroack
from LE BRIS to Le Bihan

Written by Clément Kirouac
Translated by Patricia Murphy-Kelly
and Éveline Pelletier

The marriage record of October 22, 1732 at Cap St-Ignace

Year one thousand thirty-two, the twenty-second day of the month of October, after receiving dispensation from the publication of the three marriage banns from Monseigneur de Samos, coadjutor from Quebec, amid Le sieur Maurice Louis Le Brice de Karouac from the parish of Beriel, diocese of Cornouaille, son of Mister François hyacinte Le Brice de Karouac and of Lady Véronique Magdelaine de meu Seuillac, his father and mother of one part ... "

Father Simon Foucault, miss.

Signature: Maurice Louis Le bris Sr De K/voach

Note : See the signature in the french version.

Detailed analysis of our Ancestor's identity

"... dispensation of the three banns": Indicates that the Ancestor made a request to the Bishop of Quebec for a dispensation from rendering public his marriage vows. Furthermore, no marriage contract has been located in the notary records of New France during that time period, a record which would have constituted a public and legal proclamation of his marriage.

"...originated from "the parish of Beriel, Évêché of Cornouaille": It has been proven that no parish in Brittany was named "Beriel". Could it be a wrong interpretation by the priest or a fraudulent act by our Ancestor? We have concluded that the parish in question during that epoch was the large parish of Berrien, which was made up of two settlements: Huelgoat and Locmaria-Berrien.

"... son of François hyacinte Le Brice de Karouac": No records of "Le Bris" with the particle of K/voach were found in any of the parish registers in Brittany. This K/voach particle was carried only by the family of "Le Bihan" for three generations and they were originally from Lameur and then immigrated to Huelgoat, a settlement which in the past was part of Berrien.

"... and Lady Veronique Magdeleine de meu Seuillac": The De Muzillac family conserved their titles of nobility and resided at the Château de Pratulo in Cleden-Poher. The nobiliary list included the names of this well-known noble family members, and there is no mention of this lady. It is then impossible to find any trace of this couple Le Bris De K/voach – De Muzillac in Brittany.

Recent searches at the National Archives

All existing genealogy records in Quebec direct us to the Marriage Act of 1732 which refers to "*Le Bris De Kerouac*." Our searches conducted at the National Archives of Quebec since 1996 has brought us to the conclusion that our Ancestor skillfully managed the art of

deception, since we found approximately a dozen signatures or different representations of "our man". Furthermore, the family name utilized at his marriage was used but three times, and that was between October 1732 and March 1733. It is to be noted also that from the beginning, the Ancestor adopted the name of *Alexandre* as his given name and used it on a continual basis. As to his surname, the Ancestor was like a chameleon, he would change his name depending on the circumstances. This compelled us to follow his tracks as to unveil his true identity. From 1998, Mrs. Patricia Dagier, genealogist from Quimper, discovered that only the family of Le Bihan, originally from Lanmeur, had used the nobiliary particle of De K/voac and the custom was preserved for three generations. As an accomplished genealogist, she was relatively convinced that the person who signed Maurice Louis Le Bris de K/voach at his marriage in New France in 1732, was none other than a Le Bihan.

The unfolding of the 1999 events proved her right. It is indeed here that we discovered the key to the enigma, after it had been hiding in our National Archives for nearly three centuries. Let's recall that our Ancestor had signed "Alexandre Le Bihan" as a witness during the Chartier-Coutance marriage celebration in Notre-Dame de Québec on January 25, 1727. Now let's take a look at his signature on the first civil contract uniting that same couple, and let's compare this signature to the names and surnames he used for his own marriage contract in Cap St-Ignace on October 22, 1732.

(Please see the box at the beginning of this text, as well as the reproduction of the signature in the French version of this text.)

But why did our Ancestor choose to go under the name of Le Bris during his 1732 marriage ceremony? History teaches us that, back then, many sons from "good families" had to emigrate to New France in reason of dishonour caused to their families. We received confirmation of this information by the historian *Jacques Lacoursière* (Interview given by Clément Kirouac to Jacques Lacoursière at Radio-Canada on January 27, 2000). Furthermore, the practice of changing one's name after arrival to New France was fairly common. In other words, when our Ancestor became a Le Bris through his marriage contract, he was not doing anything out of the ordinary. But why Le Bris? Because the Le Bihan family was related to a Le Bris family from Hulgoat through ties with a Bizien family (Ref. Le Trésor des Kirouac, No. 58, p.10). As a matter of fact, Catherine Bizien, wife of François-Joachim Le Bihan, was the cousin of François Le Bris. When François Le Bris married Marie Le Denmat, François-Joachim Le Bihan and Catherine Bizien had signed as witnesses.

Please refer to the three signatures reproduced in the French version:

Signatures of witnesses at the marriage of François Le Bris with Marie Le Denmat on July 10, 1690, in Hulgoat.

Signature of Urbain Le Bihan at the marriage of his brother, Laurens Le Bihan sieur du Léopard, on July 26, 1717.

Please see the table illustrating the LE BIHAN family tree on the following page.

THE LE BIHAN DE KERVOAC FAMILY TREE from LANMEUR to HUELGOAT, to CAP ST-IGNACE

1 Henry LE BIHAN, Notary in Lanmeur

He married Marie Le Dissez around 1609 and they had 9 children, among which Auffroy.

2 Auffroy LE BIHAN Sr De KERVOAC, Merchant in Morlaix

He was born in Lanmeur on July 24, 1618

He married Marguerite Manchin and they had 9 children, among which Laurens.
Auffroy died in Lanmeur on July 11, 1662.

3 Laurens LE BIHAN Sr De KERVOAC, Procurator in Huelgoat

He was born in 1646, his father was 27 years old.

He married Anne Calaix and they had 7 children, among which
Louis Le Bihan Sr de Kerscau born on October 15, 1673 and
François-Joachim LE BIHAN Sr De KERVOAC
Laurens died on February 27, 1686, in Huelgoat, at 40 years of age.

4 François-Joachim LE BIHAN Sr De KERVOAC, Notary in Huelgoat

He was born around 1667.

He married Catherine BIZIEN on July 15, 1687 at Huelgoat,

And they had 13 children among which

Charles-Marie-François LE BIHAN Sr De Rumen (Locmaria-Berrien village),

Laurens LE BIHAN Sr Du Lézard and

Urbain-François LE BIHAN Sr De KERVOAC.

Catherine Bizien died on November 15, 1711, at age 46, in Huelgoat.

François-Joachim LE BIHAN Sr De KERVOAC

Died between July 18, 1727 and December 31, 1727.

5 Urbain-François LE BIHAN Sr De KERVOAC

Born in Huelgoat, but the registers from this parish are missing for the 1692-1703 years.

Urbain-François would have been born towards the end of that time span, i.e. between 1700 and 1703.

He emigrated to New France around 1721

Under the identity of " Maurice-Louis Le Bris Sr De Kervoach ",

he married Louise BERNIER, in Cap St-Ignace, on October 22, 1732.

They had 3 children: Simon-Alexandre, (13 children), Jacques, and Louis (9 children).

He died in Kamouraska, on March 6, 1736, at about 30, and

Louise Bernier died in Cap St-Ignace, on March 26, 1802, at about 91.

Les deux « frères » bretons

Jack Kerouac et Youenn Gwernig

Par Clément KIROUAC

Le livre de Patricia Dagier et d'Hervé Quémener, paru à Brest le 10 décembre dernier, « Jack Kerouac, au bout de la route...la Bretagne », nous a fait connaître un grand personnage breton, peu connu ici, mais qui a été un fidèle ami de Jack Kerouac, à New York pendant douze ans, soit de 1957 à 1969. Dans son ouvrage magistral, « Memory Babe », Gerald Nicosia, le biographe américain de Jack, fait une brève mention de Youenn Gwernig, ami qu'il désigne comme ayant fait partie de la dernière bande : « Quelques visites contribuèrent à faire passer l'été de façon plaisante : Tony, Dan DeSole, le Dr Roseman, le cousin de Jack, Harvey Kerouac, avec sa famille, et Youenn Gwernig du Finistère, sculpteur sur bois et chanteur de folk, très actif dans le mouvement séparatiste breton ». (Cf. Memory Babe, p. 691).

Lors de notre dernier voyage en Bretagne, en septembre 1996, l'un de nos amis de Nantes, Pierre Gemin, m'avait transmis le message suivant venant du Maire de St-Connan : « Tu diras à ton Canadien d'aller rencontrer Youenn Gwernig à Locmaria-Berrien, petit bourg situé à proximité d'Huelgoat ». Cette information n'était pas pour nous déplaire car, Locmaria-Berrien faisait déjà partie de notre itinéraire tout comme Berrien et Huelgoat. C'est ainsi que le 9 septembre, lors de notre séjour à Morlaix, nous nous sommes dirigés vers Locmaria-Berrien pour tenter de trouver la demeure de Gwernig et, avec de la patience, nous nous sommes retrouvés à la porte d'une belle maison ancienne qui avait conservé son caractère breton. Une dame nous répondit aimablement et nous annonça que Monsieur Gwernig était absent mais qu'il allait bientôt rentrer. De fait, après quelques minutes, Youenn Gwernig est apparu devant nous. Quand je me suis présenté, « Clément Kirouac » du Canada, ses yeux sont devenus humides et brillants et il nous invita fort chaleureusement à entrer chez lui.



Locmaria-Berrien, le 9 septembre 1996, Clément Kirouac chez Youenn Gwernig

Avant de s'asseoir, Gwernig alla dans la pièce d'à côté et il en ressortit avec un épais dossier qui n'était rien d'autre que le canevas d'un livre en préparation sur Jack Kerouac. Tout en prenant une bière, nous avons discuté pendant une bonne heure des relations amicales qu'il avait entretenues avec Jack, pendant douze ans, à New York. Nous n'aurions jamais cru faire une rencontre aussi passionnante et aussi touchante. Gwernig semblait ravi de cette recherche que j'entreprenais et ce, 31 ans après celle de Jack. Il nous apprit qu'en 1967, il avait convaincu Jack de refaire un voyage en Bretagne et de l'amener à Huelgoat. L'affaire marchait bien et le voyage était prévu pour juillet, même que Youenn avait acheté les billets chez KLM. À la dernière minute, Jack se désista, faute de temps, disait-il, et par la suite, ce dernier resta toujours un peu honteux de n'avoir pu rembourser le prix des billets. Quel hasard ce voyage aurait pu être ! Après un premier voyage effectué en Bretagne en 1965 (Cf. Satori à Paris), Jack se serait retrouvé, sans le savoir, dans le village natal de son Ancêtre qu'il avait tant rêvé de découvrir. Youenn n'en savait pas plus, lui non plus. Que de mystères ont entouré notre histoire ! Cette conversation avec cet ami de Jack restera longtemps gravée dans ma mémoire. Avant notre départ, le grand Youenn a tenu à nous offrir un de ses ouvrages « An toul an nor », ce qui veut dire « Le trou dans la porte » et, heureux de cette rencontre, nous avons repris la route d'Huelgoat.

Mais qui est donc ce Youenn Gwernig ? Pour les Bretons, c'est tout un personnage. Né en 1925 à Scaër, il émigra aux Etats-Unis en 1957 où il obtint la nationalité américaine. Il vécut longtemps à New York où il fit la rencontre de Jack et avec lequel il passa une douzaine d'années à écrire et à mener un peu la même vie que son ami. En 1969, il revint définitivement en Bretagne où il fut nommé à Rennes, responsable des programmes de télévision en langue bretonne à France 3. Ce Breton avait plusieurs cordes à son arc puisqu'il était écrivain, chanteur et sculpteur, et qu'il parlait français, anglais et breton. Il a même été un des instigateurs du « front de libération de la Bretagne ». Il a publié quelques ouvrages dont le plus connu est « La Grande Tribu » (Grasset), qui relate la vie des exilés bretons en Amérique et son écriture a été fortement influencée par les poètes de la Beat Generation et par Jack Kerouac en particulier.

À mon retour au Québec, j'ai fait parvenir à Youenn une liasse d'articles de journaux de Lowell et des photos de Jack extraites du livre de Nicosia, ce qui lui a fait grand plaisir. Dans les mois qui suivirent, j'ai su par un ami correspondant que l'état de santé de Youenn n'était pas très bon et un peu plus tard, j'ai appris qu'il ne pourrait pas publier son ouvrage sur Jack Kerouac. Je lui ai alors envoyé un mot pour m'enquérir de sa santé et, suite à ma lettre, j'ai reçu de lui un très beau cadeau : il m'annonçait que de fait il ne publierait pas son ouvrage sur Kerouac mais, qu'en exclusivité, il me faisait don d'un texte des sept dernières pages manuscrites relatant ses derniers moments vécus avec Jack. Éliane et moi avons été très émus à la lecture de ce texte si touchant. À l'automne 1999, je lui ai écrit pour lui demander l'autorisation de publier ce texte dans notre Bulletin de famille « Le Trésor des Kirouac ». Le 10 décembre dernier, le jour même du lancement du livre « Jack Kerouac, au bout de la route...la Bretagne » de Patricia Dagier et d'Hervé Quémener, tous les participants à cet événement, accompagnés de la Télévision de FR3 se sont rendus à Huelgoat présenter le livre à Youenn Gwernig, geste qui le toucha profondément. Enfin, le 4 janvier 2000, je recevais de lui la lettre ci-jointe m'autorisant à publier le dernier chapitre du livre, livre qu'il n'écrira pas. Quelques semaines auparavant, les Éditions « La Digitale » de Quimperlé publiaient sous le titre « Kerouac City Blues » un florilège de 20 textes d'écrivains ayant écrit sur Kerouac. Quelle ne fut pas ma surprise d'y retrouver le texte de Youenn, à la page 52, sous le titre affectueux de « *Ti Jean ... mon frère...* » et de lire à la fin de l'ouvrage trois lettres exclusives de Jack à Youenn.

C'est donc avec plaisir et émotion que je vous livre ce récit de Youenn Gwernig précédé de sa lettre manuscrite m'accordant l'autorisation de le publier, et dans laquelle il m'annonce sa présence à nos Festivités du 9 juillet, à Huelgoat. Les liens d'amitié qui l'ont si étroitement uni à Jack Kerouac ne le rapprochent-ils pas de notre grande famille ?

Youenn Gwernig
29690 Lameria-Berrien le 04/01/00

Chers Amis,

Un grand merci pour
vos bons vœux, à vous de même pour
une Bonne Année 2000 - Que cette
année soit bonne et heureuse et
surtout en bonne santé -

A bientôt en juillet pour la fête
de Ti Jean à Huelgout -

Je vous embrasse,

Youenn

P.S. C'est avec grand plaisir

que je vous venais publier
ces quelques pages sur Jack dans le bulletin
de votre Association.

Youenn Gwernig :
Letter of authorization
to publish his text
in our bulletin.

(...) Chez ma sœur, le ragoût breton, proche cousin du fameux « Irish stew », fut savoureux comme d'habitude, mais Tit Jean n'y toucha pratiquement pas.

Il n'eut d'égards que pour le Pommard et, au dessert, demanda un scotch. Je pense qu'il avait définitivement renoncé aux nourritures solides. Nous étions tous très déçus et surtout terriblement inquiets de son état.

- Je crois que ton copain n'ira pas loin, avait dit mon beau-frère. On dirait un vieillard, alors qu'il n'a que quarante sept ans ! Pauvre Tit Jean.

J'ai pris ma semaine pour escorter et aider Jack à sillonner Manhattan en métro et en taxis. Il avait du mal à marcher. « J'en ai marre de marcher, me disait-il. Et j'ai soif ! »

Nous faisons de longues stations dans les boîtes de Greenwich Village. « C'est plus comme c'était, y a plus de jazz là-dedans. » Et il engueulait tout le monde.

Il avait pu contacter Lucien Carr et nous nous sommes rencontrés pour un King Burger quelque part à Manhattan. Je ne le connaissais pas, mais je l'ai trouvé très sympa. Il parlait un meilleur français que le mien !

- Je crois que t'as trouvé un sacré garde du corps, Jack, a-t-il dit à Tit Jean en me regardant. Je pense qu'il en a besoin, n'est-ce pas ?
- Ouais. On a failli avoir une bagarre tout-à-l'heure dans le village.
- Faut pas aller là-bas, Jack, il n'y a plus que des cons.
- Nobody likes me, anaway..., a grogné Tit Jean.

Lucien Carr était accompagné par trois ou quatre gars et on a pas mal picolé. « Je n'ai pas pu avoir Allen au téléphone » a dit Tit Jean. Je pense qu'il est quelque part à donner une conférence aux filles de la Révolution. Tu sais où il habite ?

- Ouais, a dit Lucien, ce n'est pas très loin, allons-y !

Allen Ginsberg habitait un immeuble assez sordide. On a sonné à la porte de son appartement mais sans résultat. Tit Jean tambourinait sur la porte : « Police ! braillait-il, je sais que tu es là, Allen, ouvre ! »

Peine perdue. Il a fallu battre en retraite et chacun est parti de son côté. Jack a hélé un taxi.

- Où allons-nous ? ai-je demandé.
- À Harlem ! Peut-être qu'il reste encore du bon jazz là-bas...

Dans la boîte où nous entrâmes, il y avait effectivement du bon jazz, mais tout le monde nous lançait des regards meurtriers et je n'étais pas très rassuré.

- Faisons comme si on ne comprenait pas l'anglais, ai-je dit à Jack.
- D'accord. Parlons français.

J'ai demandé au bartender : « Pouvons-nous avoir une bière, s'il vous plaît ? »

- Yes, sure, monsieur...
- Canadians ? a-t-il demandé en servant nos bières.
- Oui, nous sommes Canadiens, ai-je répondu.
- C'est pas vrai, on est des Bretons ! a tenté de rétorquer Tit Jean.

Mais le barman a continué de sourire et l'ambiance générale s'est sensiblement radoucie.

Le reste de la semaine fut émaillé d'anecdotes du même cru, mais on a évité les quartiers chauds.

On rentrait très tard ou plutôt très tôt dans le Bronx. Une nuit, Jack m'a dit : « On va écrire un « play » ensemble. « Lear of the Railroad ». C'est un mec qui a trois fils, pas trois filles comme toué, et il a eu les jambes sectionnées dans un accident de chemin de fer. Il vit dans un « Wheelchair », le plus jeune s'occupe bien de son père et ne le quitte jamais. Prends ta machine et tape ! »

Et c'est parti. Jack, avachi dans le fauteuil la bouteille à la main, prenant une goulée de temps en temps, dictait une histoire de désespérance. Il était très lucide. Parfois, j'émettais une idée et on en discutait.

Vers midi, j'étais affamé et la bouteille de Tît Jean était vide.

- Je vais faire du bacon et des œufs, ai-je dit en allant vers la cuisine.
- Shit ! a crié Jack : Where's the bottle?

J'avais mis le whisky sous clé. Il a tellement braillé que j'ai ouvert le placard et lui ai flanqué la bouteille à la figure. Il l'a bloquée comme un ballon de rugby.

Puis il m'a regardé. J'ai vu dans ses yeux un tel désespoir, que je ne savais plus quoi faire.

- I'm sorry, lui ai-je dit.

Et ce regard me hantera le reste de ma vie.

L'après-midi, nous avons rendez-vous avec Sterling Lord, l'agent de Jack, quelque part dans l'East Side. Je ne me souviens plus de l'entretien que nous avons eu, je sais seulement que Tît Jean était soûl et très amer.

On a marché quelque temps et on s'est assis sur les marches de la First National City Bank. J'avais une hernie qui me faisait souffrir. J'étais, moi aussi, très amer.

- Tu as mal? m'a demandé Tît Jean.

- Ouais, j'ai un cancer.

- T'as pas l'air d'un cancéreux. T'es fort comme un roc et tu mourras centenaire.

Moi, oui, je vais bientôt partir vers la mer...

Tît Jean est reparti en Floride et l'on ne s'est plus revu. Quant à « Lear of the Railroad », on ne l'a jamais écrit. Il n'en reste que quelques feuillets éparpillés dans le vent comme des feuilles mortes.

Chér Breton

I hope you've forgiven me by now,
you big heap of stones.

Tît Jean Kerouac

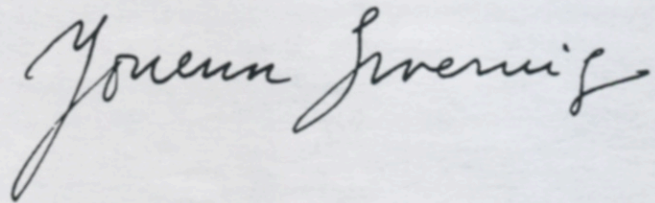
Carte de Jack à Youenn : « J'espère que tu m'as enfin pardonné, toi, gros tas de pierres. »

Le 27 août 1969, j'ai reçu à Huelgoat ce mot de lui. Comme d'habitude, j'ai tardé à lui répondre. Enfin, je lui ai écrit une longue lettre et, quelques jours plus tard, en octobre, j'apprenais par les journaux la nouvelle de sa mort. Je ne me pardonnais pas d'avoir tant tardé à lui répondre.

Une semaine plus tard, je recevais la lettre de Stella Kerouac me décrivant les circonstances de sa mort. Elle ajoutait : « ... (Jack) était terriblement choqué que tu n'aies pas compris ses intentions et suis heureuse que vous ayez fait la paix. Il pensait beaucoup de bien de toi et il était désolé d'avoir perdu ton amitié. ... mais après avoir reçu ta lettre de Bretagne, il était tout heureux que tout soit arrangé entre vous deux... »

Pauvre Tit Jean, je n'avais rien à pardonner. Je t'aimais comme un frère et cet amour fraternel, tu me l'as bien rendu.

Kenavo, mon frère. À bientôt sur la Terre des Jeunes.



TWO BRETON BROTHERS

Jack Kerouac and Youenn Gwernig

Written by Clément Kirouac

Translated by Marie Lussier

Youenn Gwernig, poet, singer and sculptor from Brittany, lived in New York for twelve years, between 1957 and 1969, the year of Jack Kerouac's death. In his search for his identity, Jack looked to Youenn as his beacon from Brittany. Very few people know about their long friendship.

In 1965, Jack went to Brittany hoping to find his Breton ancestor. We know that he did not find anything and only now do we know the reason why. Two years later, in July 1967, Gwernig planned another trip to Brittany for Jack as he particularly wanted him to come to Huelgoat, but at the last minute, Jack refused his offer.

In 1996, when we were in Brittany, my wife and I were received by Jack's old friend, Youenn Gwernig in his home in Huelgoat. He showed us a voluminous file (see photo) and told us he intended to write a book about Jack. In the autumn of 1999, he wrote to me that, due to ill health, he would not be able to do so but instead of a book he could at least offer me a few pages of notes relating his last weeks with Jack in New York.

I was deeply touched by his gesture and also very moved by the story so I asked his permission to publish these pages in our Bulletin. He wrote to me for the new millenium happily granting his permission and added: 'Looking forward to seeing you in Huelgoat for *Ti-Jean's celebration next July'.

It is my pleasure and privilege to offer these precious pages to you all from Jack Kerouac's Breton brother, Youenn Gwernig.

*Ti-Jean: 'Jean' was Jack's name in French. 'Ti' is short for 'petit' and often preceded a boy's name, in the 40's and 50's, as an endearing term that stuck with some through life as in Jack's case.

...At my sister's home, her Breton stew, a close cousin to the Irish stew, was as delicious as ever, but Ti-Jean hardly touched it. All he cared for was the Pommard (a red wine from Burgundy). For dessert, he wanted a Scotch. I think that by then he had given up solid food altogether. We were all very disappointed but even more worried about his health. My brother-in-law confided in me: 'I don't think that your friend will last much longer, he is only 47 but looks like a very old man. Poor Ti-Jean!'

I spent a whole week escorting Jack through Manhattan by subway and taxis. He could hardly walk and would say: 'I'm fed up of walking and I'm so thirsty!'

We would spend hours in the different night clubs of Greenwich Village. 'It's no longer the way it was, no more jazz anywhere.' Then he would give hell to everyone around.

He managed to get in touch with Lucien Carr and we met for a King Burger somewhere in Manhattan. I had never met him before and I found him rather congenial. He spoke French even better than I did! He said to Jack:

- 'You have found a really good bodyguard now.' Looking at me he added: 'I think he needs one, doesn't he?'

- Yeah! We nearly got into a fight in the Village a few hours ago.

- Don't go back there, Jack, they're all idiots.

- Nobody likes me, anyway..., grunted Ti-Jean.

Lucien Carr was with three or four friends, so we drank quite a lot.

- I could not reach Allen on the phone, said Jack. He must be somewhere lecturing the daughters of the Revolution. Do you know where he lives?

- Yeah, said Lucien, it's not far from here. Let's go!

Allen Ginsberg lived in a rather dilapidated building. We rang his doorbell but there was no answer. Jack started hammering on the door shouting: 'Police! Open up, Allen, I know that you're in there!'

Nothing doing. We had to leave. Everyone went his own way. Jack hailed a cab.

- Where are we going? I asked.

- Harlem! Maybe we'll find some good jazz there...

In one club, we did find good jazz but were welcomed with dirty looks that rather worried me.

- Let's pretend that we do not understand English, I said to Jack.

- Right! Let's speak French. So I spoke French to the bartender:

- May we have some beer, please?

- Yes, sure, Monsieur...

- Canadians? he asked as he put the glasses in front of us.

- Yes, we are Canadian. I said but Jack added:

- That's not true, we are Breton!

But the barman kept grinning so the pressure eased a bit.

That set the tone for the whole week; we kept away from the 'hot' spots. We always went back to the Bronx very late or rather very early, at dawn.

One night, Jack said: 'Let's write a play together. <Lear of the Railroad>. Some guy has three boys, not three girls like you. He lost both legs in a railroad accident and is confined to a wheelchair. The youngest son never leaves his father and looks after him. Start typing!'

So I did. Jack, sprawled on the couch, bottle in hand, was spewing out a story of hopelessness but his mind was very clear. Sometimes, I would make a suggestion and we would discuss it. Around noon, I was starving and Jack's bottle was empty, so I said: 'I'll cook some bacon and eggs', and went to the kitchen.
-Shit! shouted Jack: Where's the bottle?

The whisky was locked up. He bawled until I unlocked the cupboard and threw the bottle at him. He caught it like a football and looked at me. As long as I live, I shall never forget the despair in his eyes. I did not know what to do anymore, so I simply said: 'I'm sorry'.

That afternoon, we had an appointment with Sterling Lord, Jack's agent. He lived somewhere on the East-Side. I cannot remember what was discussed, only that Jack was drunk and very bitter.

We walked for a while, then sat on the steps of the First National City Bank. I was suffering from a painful hernia so I was very bitter myself.

-You're in pain? asked Ti-Jean.

-Yeah, I have cancer.

-You don't look sick at all. You're as strong as a bull, you'll live to be a hundred. But not me, I'll soon be gone.

Ti-Jean went back to Florida. I never saw him again. <Lear of the Railroad> was never written. The few sheets ever typed are like dead leaves floating in the wind.

On 27 August 1969, back in Huelgoat, I received a note from Jack. As usual, it took me a long time to answer. Finally, I wrote him a long letter, but a few days later, in October, I read in the papers that he had died. I will never forgive myself for taking so long to write to him.

A week later, I received a letter from Stella Kerouac telling me how her father had died. She added: '...(Jack) was very offended because you had not understood his intentions but I am happy that you have made peace. He had a very high opinion of you and he was very sad to have lost your friendship ... but after reading your letter from Brittany, he was ever so happy that all was well again between the two of you...'

Poor Ti-Jean, there was nothing for me to forgive. You were like a brother to me. I loved you like my own brother and I was well rewarded for it.

'Kenavo', (Farewell, in Breton), my brother, see you soon in the land of eternal youth.

Yvonne Jernig





Nouvelle banderole pour nos fêtes

Lors de leur réunion du 29 janvier dernier, les membres du conseil d'administration ont décidé d'autoriser la confection d'une nouvelle banderole de bienvenue pour nos fêtes. Celle que nous utilisons jusqu'ici avait été confectionnée pour notre grand rassemblement de 1980 et commençait à se détériorer. Le texte de la nouvelle banderole tiendra compte des dernières découvertes sur l'Ancêtre.

Plaques commémoratives

Dans la foulée de la découverte de l'identité et du lieu d'origine de notre ancêtre, les membres du conseil d'administration ont aussi autorisé les membres du comité organisateur de la rencontre du mois de septembre prochain, à Cap-St-Ignace, de procéder au dévoilement d'une petite plaque commémorative. Cette dernière sera installée au berceau de Kamouraska, près de celle dévoilée en 1980. Cette nouvelle plaque fournira aux visiteurs les informations sur l'identité réelle de l'Ancêtre de même que celles sur son lieu d'origine en Bretagne.

Notre voyage à Huelgoat donnera aussi lieu au dévoilement d'une plaque pour souligner le passage de l'Ancêtre dans cette localité et son départ, vers 1721, pour la Nouvelle-France, où il est venu s'installer, commercer et faire souche. Le dévoilement aura lieu le 9 juillet prochain en présence des autorités municipales et de plusieurs invités de marque.

Mise à jour de notre site Internet

Nous vous invitons à visiter notre site Internet, qui a fait l'objet d'une mise à jour au cours du mois de mars dernier. Cette mise à jour tient compte des découvertes les plus récentes sur l'Ancêtre. D'ici l'automne, nous essaierons d'y mettre un texte plus définitif le concernant. Le nombre de visiteurs ne cesse d'augmenter. À fin du mois de mars, il y avait eu, sur notre site, 3782 visiteurs.

Salon de généalogie

Du 10 au 13 février dernier, avait lieu un salon de généalogie au centre commercial de Place Laurier à Sainte-Foy. Ce salon était organisé par M. Fabien Langlois et par la Fédération des familles souches québécoise. C'est Jacques Kirouac qui a assuré la présence de notre association à cet événement, dont le but était de faire connaître les associations de familles. Ce salon lui aura permis de rencontrer monsieur Louis-Guy Lemieux, un journaliste du journal Le Soleil, qui a, par la suite, rédigé un article sur la découverte de l'identité et des origines de notre ancêtre. Cet article est paru le dimanche 26 mars.

Congrès de la Fédération

Le congrès de la Fédération des familles souches québécoises se tiendra, cette année, dans la région du Lac-St-Jean, plus précisément à St-Félicien les 27 et 28 mai. Notre association sera représentée par notre président fondateur, Jacques Kirouac.

Dons à l'Association

Depuis la publication de la dernière revue, l'Association a reçu un nouveau don pour le fonds d'administration générale. En mon nom personnel et au nom des membres de l'Association, je désire remercier monsieur Paul Keroack, libraire à Stratford au Connecticut pour sa générosité. Paul, enthousiasmé par les découvertes sur l'Ancêtre, voulait que l'Association les fasse connaître au plus de gens possible. Il a donc envoyé un chèque à l'Association pour couvrir le coût de cinquante envois postaux s'adressant au Kirouac, Kerouac et Keroack du Connecticut et du Michigan.

Un autre don a aussi été fait durant la même période. Il s'agit de cartes postales, éditées par les maisons Pruneau et Kirouac et Émile Kirouac de Québec. Ces cartes datent du début du XX^e siècle. Ce don a été fait par monsieur Yves Benoît, artisan en encadrement, d'origine française, installé au



Québec depuis cinq ans. Il s'agit d'un ami de Marie Kirouac, responsable de notre revue. Ces cartes ont été trouvées par le père de monsieur Benoît dans une vente à Paris. Je remercie donc monsieur Benoît, au nom de tous, pour sa contribution au patrimoine de notre association.

Traduction de textes

Je désire aussi remercier madame Marie Lussier qui vient d'offrir ses services pour effectuer des traductions de textes. Avec l'ajout de madame Lussier, nous comptons maintenant sur quatre personnes pour effectuer nos traductions. Ceci devrait nous assurer un plus grand nombre de textes en anglais dans chacune de nos revues.

Avis de recherche

Cet avis de recherche s'adresse tout particulièrement aux gens du Manitoba. Je vous invite à consulter la lettre qui paraît dans le numéro 51 de notre revue aux pages 25 et 26 afin me faire savoir si cette lettre, adressée au curé de Cap-St-Ignace en 1886, a été rédigée par Maximilien Aimé Keroack. L'auteur de cette lettre réclamait une copie de l'acte de mariage de notre ancêtre, de même qu'une autre de sa signature, et demandait au curé d'adresser cet acte à un certain Alph. LeBrice de Kérouartz à Montréal.

Je vous saurais bien gré de me faire savoir si, effectivement, il s'agit de Maximilien Aimé. Merci à l'avance pour votre aide!

Voyage en Bretagne

Je relisais, dernièrement, le récit rédigé par François Kirouac et son fils, l'abbé Jules, lors de leur voyage en Bretagne, à l'été de 1892. Cet écrit nous permet de réaliser à quel point François était convaincu de la véracité des liens de parenté qu'il avait avec la famille du marquis de Kérouartz. Dans un passage, daté du 30 août 1892, alors qu'ils visitaient le Mont-St-Michel, voici ce qu'il écrivait : « *La petite église, où se font les pèlerinages, à mi-*

hauteur de la montagne, n'est point bien grande, mais elle est richement décorée à l'intérieur; à la voûte sont peints les différents écussons et blasons des anciens chevaliers bretons. Cela fait une jolie décoration, et nous contemplons avec plaisir cette ornementation. J'ai retrouvé mon écusson, et aussi mon blason parmi les autres. »

Un peu plus loin, dans le texte, alors qu'ils se trouvent à Ste-Anne-d'Auray, on peut voir le passage suivant: « *Dans l'église de Ste-Anne, j'ai trouvé en peinture mon écusson de Chevalier avec la même devise que j'ai fait mettre sur mon blason : Aimer, travailler et souffrir... curieuse coïncidence. »*

Je ne sais pas ce qu'il dirait des découvertes de la dernière année concernant la véritable identité de notre ancêtre. Mais, quoi qu'il en soit, tous les participants au voyage de juillet prochain auront certainement une pensée pour lui lorsqu'ils contempleront ce qu'il a vu il y a maintenant plus de cent ans.

Curieuse coïncidence aussi alors que le 9 juillet prochain, à Huelgoat, aura lieu le dévoilement d'une plaque commémorative pour souligner le passage de notre ancêtre dans ces lieux. Il y aura tout juste un an, soit le 10 juillet 1999, je trouvais cette fameuse signature de Le Bihan dans les registres de Notre-Dame de Québec. J'étais loin de me douter, à ce moment-là, lorsque je regardais cette signature et que je me demandais si ce que je voyais pouvait être vrai, qu'un an plus tard nous serions en Bretagne pour célébrer la découverte du lieu d'origine de notre ancêtre.

Curieuse coïncidence aussi, que la dernière signature que nous a laissé notre ancêtre soit datée du 14 juillet 1735. Il y aura deux cent soixante-cinq ans le 14 juillet prochain qu'il a signé ce dernier acte en Nouvelle-France. Ce jour-là, nous serons à Quimper, endroit où il a étudié au Collège des Jésuites. S'il savait que nous avons finalement percé son secret, après tout le mal qu'il s'est donné pour dissimuler son identité! Enfin, il aura quand même réussi à nous faire chercher durant plus d'un siècle. C'était une belle énigme!

Découverte d'un document manquant Discovery of a Missing Document

Contrat de vente d'une terre entièrement rédigé par notre ancêtre

Bill of Sale of a Land Entirely Handwritten by our Ancestor

18 fev 1730

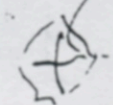
— 11



Par devant Temoins Cy apres
Signez fut present Jean Coste Seigneur de La Riviere
Verre Lequel de son plein gre & franche & Libre
a reconnu & cense pour les presentes avoir este
concedé & cense par son ancêtre & cense
De l'ans de l'antre seig. le non l'achytable a Jacques
Guerau Jacques Guerau son pere present & acceptant
a cense & l'achytable pour son dit fils les hoirs & ayant cause
C'est a sçavoir la quantite de quatre arpens de
terres de frond sur quarante deux de profondeur sçavoir
situé en la ville seigneurie, la quel ditte Cons. on a esté accordé
Audit Jacques Guerau pere pour son dit fils par bellet
De M^r. Coste Seigneur de La Riviere
En l'ann. mil. sept cent vingt trois pour estre prouvée par la ditte
Cons. on a la borne du Coste du sud est a Gabriel Coste et
Du Coste du nord est a la Cons. on de Jacques Guerau dit dument
son pere l'achytable Les dits quatre arpens prouvons estandue

par leurs fond; & en posséder Les tenues de vend que ledit
seigneur & c. dit d'Amont Jacques Guvay ont prou pour faire
Les Lignes de posséder dicelle ainsi quil est expliqué
~~En Leditte chartre prout d'icelle ditte Cons. on prouve faire~~
Et dispenser par ledit Jacques Guvay dit d'Amont Le feld
serviti hoirs & agent Cause en toute propriété à perpétuité
aux Charges Clause & Conditions suivantes Sçavoir d'ye
tenir Feux & Lieu ou autre pour Lui; Découvrir Les dettes
De Les voisins & feux & à mesure quil en sera par ses
Requis souffrir sur icelle tous Les Cheumains Coqueux

Qui seront jugés nécessaires pour l'utilité du & Commodité de
public Les entretenir en bon état au sy bien que Leditte Cons. on
porter & envoyer tous Les grains nécessaires pour La subsistance
De la famille moudre au moulin de Leditte seigneurie sans Les pouvoir
aller porter ailleurs sans payer Les droits du mouturage au murer
De La d. seigneurie en outre yppermotive Ceder & Luer l'emplacemnt
Dun moulin à saue & Le chemin pour tous ceux qui y voudront aller
Et Cela dans Lendroit qui sera jugé Le plus Commode par Le seigneur
Et Les habitants du dit Lieu & en outre Ci de viller & payer par
Chacun ans audit seigneur ou a ses successeurs Vingt sols & un bon chapon
Vif & en plume ou Vingt chapons Chacques Chapons au choix dudit seigneur
Et un Li de sans pour Chacque appens de nourriture payable pour chacun

Lui semble reprendre de plain droit la dite Cout. - et
 Dispenser de la Colonge sans être tenu a aucun remboursement
 pour quelques travaux qu'il est pour faire sur pelle
 Car ainsi a été ~~expressément~~ convenu. soult.
 L'obligation et Concedant et acceptant fait et
 passé en la dite seigneurie avant midy Le dix huit fevrier
 mil sept cent ~~seize~~ ^{soixante} en la maison seigneuriale de la dite
 seigneurie Distinain qui ont aussi bien que ledit
 seigneur et Le dit d'unon déclaré ne savoir
 ny écrire ny signer ont mis leur marques
 ordinaire marque dudit Jean Coste seigneur ^{marque}
 dudit Jacques Gueray fils + marque dudit Jacques
 d'unon père.  Alexandre LeBreton
 Pierre de Viole

Vous venez de voir, dans les pages précédentes, le document que je n'avais pu trouver en 1998¹. Je vous entretenais alors de la découverte d'une mention de ce document dans le volume de Pierre Georges Roy : Inventaire des greffes des notaires du régime français. Dans le cadre de la publication de toutes les signatures laissées par notre ancêtre en mars dernier, je voulais m'assurer que ce document avait bel et bien disparu du greffe du notaire Abel Michon (1709-1749) puisque c'était, à ma connaissance, le seul document où l'ancêtre avait signé Alexandre LeBreton. J'ai donc refait la recherche en passant chacun des actes du greffe pour l'année 1729 et 1730 pour finalement le trouver mal classé. L'importance de cet acte repose sur le fait qu'il nous permet, pour la première fois en Nouvelle-France, de constater que l'ancêtre a vraiment reçu une formation de notaire. À la lecture de cet acte, sa formation et sa facilité d'écriture sont évidentes. Les termes utilisés sont des termes du notariat que l'on retrouve couramment dans tous les actes notariés de cette époque.

The preceding pages brought to you a reproduction of the document that I had been unable to find in 1998¹. Back then, I was mentioning to you the allusions made to this document in the text by Pierre Georges Roy : Inventaire des greffes des notaires du régime français (Inventory of Notary Registers from the French Regime). Last March, as we were about to render public the various signatures left by our ancestor, I wanted to doublecheck that this document had really disappeared from the register held by notary Abel Michon (1709-1749). This was important since, to my knowledge, this was the only known document in which the ancestor had signed Alexandre LeBreton. I therefore re-conducted the search for the document and went through all acts in the register for the years 1729 and 1730. This led me to finally lay eyes on the document, which had simply been filed in the wrong order. This document is important because, for the first time in New France, it allows us to verify the fact that the ancestor had really received the education of a notary. The words he uses in the bill are specific notarial terms widespread in notarial acts from that time, and they highlight both his background and easiness to write.

François Kirouac / Translation by Èveline Pelletier.

1) Le trésor des Kirouac, numéro 51, mars 1998, page 10.

Rebondissement dans l'affaire du cochon de Vincelotte

François Kirouac

Dans la revue du mois de mars 1999, nous avons eu l'occasion de lire monsieur Michel Langlois, historien et auteur du Dictionnaire biographique des ancêtres québécois. Il nous donnait alors son avis sur la lettre de notre ancêtre au gouverneur de Beauharnois et sur les hypothèses que j'avais émises dans un article à la suite de sa découverte. Monsieur Langlois nous disait : « *Je n'aime pas les hypothèses en généalogie, car souvent un seul document suffit à les démolir* ». Dans le numéro de juin, c'était au tour de M. Claude Le Petit, personne attirée à notre recherche en Bretagne par la Maison des Ancêtres en 1991, de nous donner ses commentaires sur les mêmes documents. Nous n'avions publié alors qu'une partie de sa lettre. Mais, à la lumière de la découverte qui suit, j'ai le goût de vous citer un passage que nous n'avions pas publié en juin de l'an dernier. Deux chercheurs, et deux visions de la recherche généalogique. Voici donc cet intéressant passage : « *Vous savez, que de mon côté, j'y fais souvent référence (aux hypothèses). Différence de point de vue entre M. Langlois et moi ? À la réflexion, je ne le crois pas. Car je sais la force et la faiblesse de l'hypothèse en généalogie. Sa force, c'est qu'elle permet, à partir d'analyses précises, et aussi poussées que possible des documents existants et des informations sérieuses et contrôlées, de tracer de nouvelles voies de recherches - même problématiques -, donc d'aller plus loin. Sa faiblesse, c'est effectivement qu'un seul document suffit à les démolir* ».

La perspicacité de Clément et de madame Dagier, auront effectivement donné raison, non pas à une de ces façons de faire, mais curieusement, aux deux méthodes de travail. Clément, sur

les conseils de madame Dagier, a trouvé « **le document** » qui nous apporte un nouvel éclairage dans l'affaire de la requête du seigneur de Vincelotte contre Alexandre «Carouac»¹. Il s'agit en fait d'un écrit de Pierre-Georges Roy, le premier conservateur des Archives nationales du Québec. Cet écrit s'intitule : « La famille Amyot de Vincelotte » et a été publié en 1946.

Dans les deux articles que j'ai écrits à propos de cette poursuite judiciaire, une partie de l'hypothèse avancée, celle portant sur l'identité de la veuve Rodrigue, était demeurée faible. J'avais conclu, à tort, que cette veuve, dont il était question dans la requête, était Geneviève Caron, femme de Jacques Rodrigue et veuve d'un premier mariage avec Jean-Baptiste Bernier, père de Louise Bernier. Ma conclusion reposait alors essentiellement sur le fait qu'il n'y avait aucun autre Rodrigue demeurant sur la Côte-du-Sud à l'époque de l'ancêtre, soit entre 1726 et 1736.

Le document, découvert par Clément, lui a permis de situer cette « désormais célèbre affaire du cochon » à une autre époque que celle de l'ancêtre et, de cette façon, donner raison à monsieur Langlois. La requête du seigneur de Vincelotte n'étant pas datée, il m'était apparu, dès le départ, que le dénommé «Carouac» de la requête était notre ancêtre.

Eh bien non, **le dénommé Alexandre «Carouac» dont il est fait mention dans la requête, n'est pas notre ancêtre**. Il s'agit plutôt de son fils aîné, Simon Alexandre.

En effet, ce document sur la famille de Vincelotte nous apprend que l'auteur de la requête, Jean Gabriel Amyot de Vincelotte du Hautmesny, est né à Québec le 30 septembre 1707 et qu'il s'est installé dans sa seigneurie dès son mariage en 1741 et y a vécu

Rebondissement dans l'affaire du cochon de Vincelotte

François Kirouac

toute son existence. Il est décédé chez lui le 14 juillet 1795, à l'âge de 87 ans. **Si notre ancêtre avait fait l'objet de ladite poursuite judiciaire, le seigneur de Vincelotte aurait été plutôt le père de Jean Gabriel, soit Charles Joseph Amyot de Vincelotte décédé à Québec le 9 mai 1735.** Donc, ma recherche ne portait pas sur la bonne génération. Elle était située à la mauvaise époque.

Ce revirement nous permet, dans un premier temps, d'établir que l'ancêtre n'était pas « engagé de la veuve Rodrigue ». C'est d'ailleurs ce détail de la requête de Jean-Gabriel Amyot qui a mis la puce à l'oreille de madame Dagier pour qui, ce fait ne semblait pas conforme aux coutumes de l'époque. Un fils de notaire, lui-même presque reçu notaire, ne pouvait pas s'établir en Nouvelle-France comme engagé et de plus travailler comme employé de ferme. Mais, les hypothèses soulevées lors de la découverte de la requête ont permis, tout de même, comme le disait monsieur Le Petit, d'aller plus loin.

L'époque de la poursuite judiciaire étant maintenant bien établie, on peut revenir à l'identité de la veuve Rodrigue. La période de recherche devient donc la période où a vécu, dans sa seigneurie de Vincelotte, Jean Gabriel Amyot, soit de 1741 à 1795. Geneviève Caron, la mère de Louise Bernier, a eu un fils de son deuxième mariage avec Jacques Rodrigue. Ce fils se prénomma aussi Jacques, comme son père. Il était né le 4 septembre 1718 et avait épousé Marie-Madeleine Lemieux le 20 juillet 1744 à Cap-St-Ignace. Jacques Rodrigue, fils, est décédé le 7 mars 1755, **ce qui fait de son épouse, la veuve Rodrigue mentionnée dans la requête du seigneur de Vincelotte.** Clément a donc pu établir avec certitude sa période de veuvage. Elle se

situe de mars 1755 au 17 juillet 1759, date à laquelle elle épouse, en secondes noces, un dénommé Jean-Baptiste Simoneau. Madeleine Lemieux décédera l'année suivante, soit en 1760. **La période de veuvage devient la période durant laquelle le seigneur de Vincelotte a pu déposer sa requête contre Alexandre «Carouac».**

Cette période étant établie avec précision et hors de tout doute, cela m'a permis d'effectuer une nouvelle recherche dans les archives de la prévôté² de Québec. J'y ai donc découvert deux nouveaux documents. Le premier fait état de la comparution des protagonistes, le mardi 11 octobre 1757³. Le seigneur de Vincelotte est représenté par maître Decharnay, notaire à Québec, et Alexandre «Carouac» par maître Ganet, aussi notaire.

Dans ce premier document, qui relate l'audience au tribunal, Alexandre conteste les faits inscrits dans la requête du seigneur de Vincelotte. D'entrée de jeu, il mentionne qu'il n'est pas l'engagé de la veuve Rodrigue, mais qu'il travaille sur cette ferme à titre de fermier. Rappelons que Jacques Rodrigue, fils, était son oncle, puisqu'il était le demi-frère de Louise Bernier. Alexandre avoue avoir tué un cochon, mais il ajoute qu'il ne savait pas à qui il appartenait, *« qu'il la tué estans en dommage, et a manger ses grains, qu'il y en avoit même sept a huit »*. Il affirme aussi que le seigneur de Vincelotte en a même tué deux quelques jours auparavant, sans toutefois dire à qui ces deux cochons appartenaient; nous le verrons plus loin. Il se défend bien de l'avoir fait malicieusement et en avoir fait son profit comme le prétend Jean Gabriel Amyot. Les témoignages n'étant pas concluants, puisque contradictoires, le tribunal demande

Rebondissement dans l'affaire du cochon de Vincelotte

François Kirouac

aux parties de faire une preuve par enquête sommaire. Chacune des parties devra faire entendre ses témoins pour prouver ses prétentions.

L'audition de l'enquête sommaire aura lieu le 24 janvier 1758. Les témoins que le seigneur de Vincelotte a fait assigner sont : Augustin Fournier, Augustin Gaudreau, Madeleine Lemieux, veuve de Jacques Rodrigue, et André Richard. Madeleine Lemieux ne se présentera pas au tribunal. Alexandre «Carouac» a fait assigner, quant à lui, Jean-Baptiste Jehaut dit Laviolette et François Martin. Le nommé Augustin Gaudreau dira à la Cour qu'il est commis d'Alexandre «Carouac» et que le seigneur de Vincelotte l'ayant rencontré lui a fait voir un cochon mort sur son terrain, mais qu'il ne sait pas qui l'avait tué. Tous diront la même chose qu'Augustin Gaudreau. Ils ont vu un cochon mort sans savoir qui l'a tué. Quant à François Martin, qui est fermier du seigneur de Vincelotte, il déposera, **« qu'étant à travailler, il a vu des cochons dans les grains du demandeur...lesquels cochons appartenaient tant audit sieur Vincelotte qu'à lui »**. Il a envoyé chercher sa fille, qui en a rapporté, treize tout en lui disant qu'il y en avait un de mort. C'est le dénommé Jean-Baptiste Jehaut, qui témoignera qu'il a vu Alexandre «Carouac», tirer sur un cochon et l'abattre. **Il ajoutera, de plus, qu'il avait eu connaissance que, quelque temps auparavant, le seigneur de Vincelotte avait abattu deux cochons appartenant à la veuve Rodrigue.**

Le seigneur de Vincelotte réclamera «desfaut» contre la veuve Rodrigue puisque celle-ci n'a pas daigné se présenter à la Cour, lequel «desfaut» lui sera accordé. Mais, avant de faire

droit à la requête de Jean-Gabriel Amyot, le tribunal va demander que la veuve Rodrigue soit assignée de nouveau devant la Cour le premier «mardy du careme».

Je n'ai pu, malheureusement, trouver d'autres documents relatifs à cette poursuite. Est-ce que le dénouement final fut la condamnation d'Alexandre «Carouac» à verser la somme de cent cinquante livres pour le prix du cochon et de trente livres d'amende à la Fabrique du Cap-St-Ignace tel que le seigneur l'avait demandé dans sa requête? Je n'ai pu trouver de réponse à cette question. Cette histoire me semble, à la lecture des témoignages recueillis, être une histoire de vengeance entre deux personnages doté d'un fort caractère. Ce Gabriel Amyot, dont le père a passé sa vie en procès ruineux avec ses censitaires de même qu'en plaintes et chicanes à propos de l'emplacement de l'église de la paroisse, avait hérité du caractère insupportable et chicanier de son père⁴. Il a, de fait, poursuivi les démarches paternelles au sujet de l'emplacement de l'église jusqu'en 1775 où, il perdit un procès qui lui coûta 1896 livres⁵. Un personnage peu commode finalement auquel a eu à se frotter le chef de la lignée des Kirouac dite de L'Islet.

- 1) Le Trésor des Kirouac, mars 1998, numéro 51, page 10 et suivantes et Le Trésor des Kirouac, septembre 1998, numéro 53, page 9.
- 2) Prévôté de Québec, volume 107, feuillet 186 et 187, 31 août 1756 au 18 octobre 1757 et volume 108, folio 36. (4M00-6310A).
- 3) Ce document nous permet d'établir que la date de la requête du seigneur de Vincelotte est le 22 septembre précédant l'audition. Cette date est consignée dans le texte.
- 4) Cap-St-Ignace, 1672-1970, page 142; Joseph-Arthur Richard, prêtre, 1970.
- 5) La famille Amyot de Vincelotte par Pierre-Georges Roy, 1946, page 30.

New Development in the Vincelotte Pig Matter

Written by François Kirouac

Translated by Èveline Pelletier

On September 22, 1757, Jean Gabriel Amyot Lord of Vincelotte filed a request at the provost of Québec, a Court of Law of first instance, asking for the condemnation of Alexandre "Carouac" to pay one hundred and fifty pounds for the slaughter of one of his pigs.

When I stumbled upon this request two years ago, I thought that the person accused was our ancestor. This misunderstanding was due to the fact that the request was undated. Clément's work on this file and his discovery of a document on the Vincelotte family enabled us to adequately locate this trial back in time. We established that Jean Gabriel Amyot de Vincelotte du Hautmesny was the Lord of Vincelotte from 1741 until his death in 1795. Had our ancestor been the object of this trial, the Lord of Vincelotte would have been Jean Gabriel's father, Charles Joseph Amyot de Vincelotte. As a result, the "Carouac" being brought to trial is rather our ancestor's eldest son, Simon Alexandre.

In an article published in the March 1998 bulletin, I had written that our ancestor had worked on a farm. The wording of the request told us that Alexandre "Carouac" had been working for the Rodrigue widow. I concluded that this meant as a farm worker, but we now know for sure that this was not the case.

New research of the archives of the provost of Québec resulted in my finding two new documents that will shed some light on the developments of this case.

The first document mentions the protagonists' appearance before the provost on Tuesday, October 11, 1757, and describes the hearing. In this text, Alexandre disputes the facts alleged to in the request by the Lord of Vincelotte. From the outset, he mentions that he does not work for the Rodrigue widow, but that he works on that farm as a farmer. Let's recall that the Rodrigue widow, wife of Jacques Rodrigue the son, was his aunt, given that her husband was the half-brother of Louise Bernier, spouse of our ancestor. Alexandre admits that he killed a pig that was destroying his fields. He also tell the

tribunal that he did so knowing that the pig did not belong to him. He adds that the Lord of Vincelotte himself killed two pigs a few days earlier. He denies acting out of mischief and profiting from the pig as alleged by Jean Gabriel Amyot. The two testimonies did not allow for a conclusion, because they were contradictory, and the tribunal asked both parties to prove their version of the facts at a summary inquiry, by bringing forth witnesses.

The summary inquiry audience occurred in Québec on January 24, 1758. One witness, Jean-Baptiste Jehaut, reports to have seen Alexandre "Carouac" fire at a pig and kill it. He also claims to have been aware that the Lord of Vincelotte slaughtered two of the pigs belonging to the Rodrigue widow not long prior to that. Before concluding, the tribunal asked that the Rodrigue widow be heard once more before the Court, because she did not present herself at the summary inquiry.

Unfortunately, I could not find other documents related to this trial. Was Alexandre "Carouac" condemned in the end? I could not find the answer to that question, but this story seems to me, after reading the testimonies made in front of the Court, to be one of revenge between two strong personalities. This Gabriel Amyot, whose father spent his whole life in ruinously expensive trials with his electors and in complaints and quibbling with the parish priest about the location of the church, inherited his father's unbearable and haggler personality¹. In conclusion, this was not an easy person to live with, yet the chief of the Kirouac's line of descendants from L'Islet had to bear with him!



¹ Cap-St-Ignace, 1672-1970, page 142; Joseph-Arthur Richard, priest, 1970.

LE MOT DU TRÉSORIER

L'année 1999 restera dans notre mémoire comme l'année des bonnes nouvelles. Du point de vue de nos origines ancestrales, elle est d'abord et avant toute chose l'année de la grande découverte tant attendue, soit celle de l'identité et du lieu d'origine de notre ancêtre. Au plan financier, l'année 1999 est aussi remarquable, quoique dans une moindre mesure, du fait qu'elle se soit soldée par un excédent inespéré des revenus sur les dépenses de **1 246,44\$**. Une part importante de ce succès financier est attribuable à un surplus exceptionnel de **1 296,43\$**, provenant de la fête annuelle de l'été dernier à Warwick. Je profite donc de l'occasion pour remercier les organisateurs de cette fête, ainsi que les nombreux participants qui ont contribué dans une large mesure à faire de cet événement un franc succès.

En plus du rapport financier habituel, montrant en détail les revenus et les dépenses de l'année 1999, nous avons cru opportun d'ajouter un tableau comparatif, afin de mieux apprécier l'évolution des finances de notre association. Dans ce dernier, nous pouvons observer l'évolution des revenus et des dépenses par thème, pour les trois dernières années, et prendre connaissance des prévisions budgétaires pour l'année 2000.

D'une façon générale, par rapport à l'année 1998, les revenus de 1999 ont connu une augmentation de **423,43\$**, alors que les dépenses ont diminué de **585,18\$**.

L'augmentation des revenus s'explique en majeure partie par une augmentation de **495,00\$**, provenant des cotisations annuelles, et du fait que la diminution de certaines catégories de revenus ait été compensée par l'augmentation de certaines autres. Par exemple, la diminution des dons au budget de fonctionnement de **1 120,00\$ à 65,00\$**, entre 1998 et 1999, a été remplacée par une augmentation équivalente provenant des surplus de la fête annuelle, de **115,08\$ à 1 296,43\$**. Par ailleurs, les sommes versées au fonds de recherche ont augmenté de **570,59\$ à 720,00\$**, alors que la vente d'objets promotionnels a diminué de **761,31\$ à 360,50\$**.

Du côté des dépenses, la diminution par rapport à l'année 1998 provient principalement des sommes investies dans la recherche de l'ancêtre (moins de **801,69\$**), ensuite, des dépenses diverses (moins de **264,00\$**) et des dépenses consacrées à l'administration (moins de **118,81\$**). L'ensemble de ces diminutions représente une économie totale de **1 184,50\$**, et compense largement pour l'augmentation des dépenses de production de la revue, ainsi que de celles provenant du secrétariat de l'association totalisant **599,32\$**.

De 1997 à 1999, nous pouvons observer une augmentation progressive des sommes consacrées à la production de la revue. Cette augmentation, de presque **600,00\$** au cours de ces trois années, représente peu de chose, si l'on considère la richesse de son contenu et, particulièrement, les dernières connaissances rapportées à propos de notre petit cachottier d'ancêtre. Après cette éclosion de bonnes nouvelles que nous avons connue récemment, nous devrions connaître une légère diminution des coûts consacrés à la production de la revue, suivie d'une stabilité de ces mêmes coûts.

Le tableau suivant présente une ventilation des dépenses consacrées aux quatre numéros de la revue pour l'année financière 1999.

Synthèse des dépenses de la revue «LE TRÉSOR»

Numéro de la revue	55	56	57	58	TOTAL
Impression	327,13\$	444,73\$	581,98\$	600,43\$	1 954,27\$
Tramage des photos	26,57\$	79,71\$	93,00\$	137,28\$	336,56\$
Emballage	56,94\$	56,94\$	56,94\$	82,24\$	253,06\$
Secrétariat	8,67\$	4,35\$	6,17\$	6,88\$	26,07\$
Commissionnaire	23,01\$	23,01\$	23,00\$	23,00\$	92,02\$
Poste Canada	80,47\$	87,59\$	122,85\$	109,45\$	400,36\$
Poste États-Unis	26,13\$	51,70\$	98,23\$	133,81\$	309,87\$
TOTAL	548,92\$	748,03\$	982,17\$	1 093,09\$	3 372,21\$

L'année financière 1999 demeure donc exceptionnelle sous plusieurs aspects. Pour l'année 2000, notre budget prévoit des revenus de 5 057,42\$ et des dépenses de 4 797,91\$, pour un surplus de 259,91\$, montant équivalant à celui de l'année 1998. Pour établir ce budget, nous nous sommes d'abord appuyé sur des dépenses et des revenus prévisibles, tels les cotisations annuelles (4 071,45\$) et les dépenses d'administration (903,49\$). Pour ces dernières, une augmentation d'environ 200,00\$, par rapport à l'année précédente, est prévue afin d'améliorer notre contrat d'assurance. Quant aux autres items de dépenses ou de revenus plus ou moins prévisibles, nous les avons estimés en considérant la moyenne des trois dernières années (primes et intérêts, objets promotionnels et publication de la revue), ou encore, en établissant une moyenne à partir des deux années où l'on observe les chiffres les plus bas (dons au budget de fonctionnement, secrétariat de l'association et divers). Il faut comprendre que ce budget demeure une estimation. Car, même s'il contient une bonne part des revenus et des dépenses prévisibles, nous devons aussi compter sur des éléments de revenus moins prévisibles, qui dépendent directement de la générosité de nos membres : les dons de 1998 et le surplus de la fête en 1999.

Enfin, à titre informel, je présente l'inventaire des biens de l'association au 31 décembre 1999. Ces biens font partie des actifs de l'association et il faut les considérer comme une source de financement à long terme, que l'on peut difficilement prévoir dans un budget.

Liste des biens de l'association au 31 décembre 1999

Généalogies	170	x	35,00\$	=	5 950,00\$
Revue 0 à 49	2 067	x	0,50\$	=	1 033,50\$
Revue 50 à 56	526	x	2,00\$	=	1 052,00\$
Stylos	52	x	5,00\$	=	260,00\$
Macarons	156	x	1,00\$	=	156,00\$
Album	1	x	15,00\$	=	15,00\$
			TOTAL	=	8 466,50\$

René Kirouac
Trésorier

ASSOCIATION DES FAMILLES KIROUAC INC.

RAPPORT FINANCIER

du 1er janvier au 31 décembre 1999

REVENUS

COTISATIONS ANNUELLES 1999

Perçues durant l'année financière 1998 (149 membres)	3 305,00	
Perçues durant l'année financière 1999 (33 membres)	680,00	
Total des cotisation 1999		3 985,00

PRIMES ET INTÉRÊTS

Échange argent U.S.	199,68	
Intérêts gagnés	3,63	
Total des primes et intérêts		203,31

DONS ET RECOUVREMENT

Dons au fonds spécial de recherche	720,00	
Dons au budget de fonctionnement	65,00	
Recouvrement	30,72	
Total des dons et recouvrement à l'Association		815,72

FÊTE ANNUELLE

Surplus		1 296,43
---------	--	----------

OBJETS PROMOTIONNELS

Vente de généalogies (3)	105,00	
Vente de revues, albums et macarons	85,50	
Vente de stylos (26)	130,00	
Vente de tasses souvenir (20)	40,00	
Total des ventes d'objets promotionnels		360,50

TOTAL DES ENCAISSEMENTS 1999

6 660,96 6 660,96 A

AUTRES REVENUS du 1er janvier au 31 décembre 1998

Cotisations annuelles 2000 (144 réguliers)	2 855,00	
Cotisations annuelles 2000 (28 bienfaiteurs)	685,00	
Cotisations annuelles 2001 (1 régulier)	20,00	
Total des autres revenus du 1er janvier au 31 décembre 1999		3 560,00

CORRECTIF À LA PÉRIODE du 1er janvier au 31 décembre 1999

Cotisations annuelles 1999 perçues durant la période 1998 (149)	(3 305,00)	
Total des revenus à soustraire de la période du 1er janvier au 31 décembre		(3 305,00)

TOTAL DES REVENUS du 1er janvier au 31 décembre 1999

6 915,96 B

DÉPENSES

ADMINISTRATION

Ministère du revenu (Déclaration annuelle 1999)	32,00
Assurance responsabilité (Parent Major inc.)	134,00
Redevances 1999 (FFSQ : 1,50 \$/membre/année)	289,50
Inscriptions à un congrès	95,00
Frais bancaires (livrets)	137,99
Secrétariat (FFSQ)	44,46

Total des dépenses d'administration 732,95

REVUE LE TRÉSOR (no 55 à 58)

Impression	1 954,27
Tramage des photos	336,56
Emballage	253,06
Secrétariat	26,07
Commissionnaire	92,02
Frais postaux (Canada)	400,36
Frais postaux (US)	309,87

Total des dépenses de la revue 3 372,21

SECRÉTARIAT DE L'ASSOCIATION

Timbres-poste	348,21
Reprographie	135,46
Papeterie, enveloppes et cartes	288,62

Total des dépenses de secrétariat 772,29

DOSSIER DE LA RECHERCHE SUR L'ANCÊTRE

Recherche au Québec	135,00
---------------------	--------

Total des dépenses de la recherche sur l'Ancêtre 135,00

DIVERS (Publicité et promotion de l'Association)

Adhésion à la SGEQ (page WEB 1999) payée en 1998	25,00
Logiciel BROTHERS KEEPER	30,00
Photos	61,11
Albums	48,00
Fête à Sœur Cécile	186,46
Cadeaux	34,50
Offrande de messe	17,00

Total des dépenses diverses 402,07

TOTAL DES DÉBOURSÉS 1999

5 414,52 5 414,52 C

AUTRES DÉPENSES du 1er janvier au 31 décembre 1999

Adhésion à la SGEQ (page WEB 2000)	45,00
------------------------------------	-------

Total des autres dépenses du 1er janvier au 31 décembre 1999 45,00

CORRECTIF À LA PÉRIODE du 1er janvier au 31 décembre 1999

Adhésion à la SGEQ (page WEB 1999) payée en 1998	(25,00)
--	---------

Total des dépenses à soustraire de la période du 1er janvier au 31 décembre (25,00)

TOTAL DES DÉPENSES du 1er janvier au 31 décembre 1999

5 434,52 D

EXCÉDENT DES ENCAISSEMENTS SUR LES DÉBOURSÉS 1999 = A - C

1 246,44

Solde au livre à la fin de l'année financière précédente

3 321,23

Excédent des revenus sur les dépenses du 1er janvier au 31 décembre = B - D

1 481,44

Solde au livre le 31 décembre 1999

4 802,67

Vérifié et approuvé par:

Roland Kirouac
Roland Kirouac
M.S.C. R.I.A.

René Kirouac
René Kirouac
Trésorier

ASSOCIATION DES FAMILLES KIROUAC INC.
COMPARAISON DES REVENUS ET DES DÉPENSES

1997 à 1999

ET

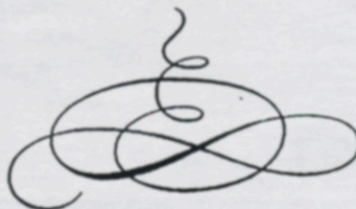
BUDGET 2000

REVENUS	1997	1998	1999	Budget 2000
COTISATIONS ANNUELLES	3 280,00	3 490,00	3 985,00	4 071,45
PRIMES ET INTÉRÊTS	155,40	180,55	203,31	179,75
DONS Fonds de recherche	124,17	570,59	720,00	
DONS Budget de fonctionnement	185,00	1 120,00	65,00	125,00
RECOUVREMENT			30,72	
FÊTE ANNUELLE	103,75	115,08	1 296,43	250,00
OBJETS PROMOTIONNELS	171,83	761,31	360,50	431,21
TOTAL	4 020,15	6 237,53	6 660,96	5 057,42

DÉPENSES	1997	1998	1999	Budget 2000
ADMINISTRATION	751,52	851,76	732,95	903,49
REVUE LE TRÉSOR	2 777,25	3 024,91	3 372,21	3 058,12
SECRÉTARIAT DE L'ASSOCIATION	509,23	520,27	772,29	514,75
RECHERCHE DE L'ANCÊTRE	0,00	936,69	135,00	
DIVERS	241,02	666,07	402,07	321,55
TOTAL	4 279,02	5 999,70	5 414,52	4 797,91

EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	-258,87	237,83	1 246,44	259,51
--	----------------	---------------	-----------------	---------------

René Kirouac
Trésorier



Some descendants of Jacques K rouac & Marie-Claire Fortin

by Paul R. Keroack

On 15 January 1788, Jacques K rouac was married in Cap St-Ignace to Marie Claire Fortin, daughter of Jacques-Timoth  Fortin. A dispensation was granted because the parties shared Bernier ancestry within the fourth degree. Jacques was born 10 October, 1764, one of five sons of Louis, younger son of the emigrant known as Alexandre Kervoach, now believed to have been named Urbain-Fran ois Le Bihan de Kervoach.

The first child of Jacques and Marie Claire was born in Cap St-Ignace. Others were born in St-Fran ois-de-la-Rivi re-du-sud, and by the mid-1790s they had relocated to St-Pierre-de-la-Rivi re-du-sud, now known as St-Pierre-de-Montmagny. Jacques' four brothers also moved to this town. Louis was married there in 1788, Joseph in 1794, Pierre in 1797 and Charles, previously married elsewhere, was remarried in St-Pierre in 1801. In the parish records of the early nineteenth century Kerouacs were listed with the added appellation "dit Breton," a reference to their surname, which reflects the language of the Breton nation from which they originated.

Jacques K rouac's eldest son Louis, born in 1793, was married to Ang le Gendron on 1 August 1815 in St-Michel-de-Bellechasse, on the St-Laurent. In this parish the year before, the widowed elder K rouac had married his second wife. Present at the marriage was the groom's brother Fran ois Marcel K rouac, identified as a notary of St-Pierre, although records indicate his appointment began in 1817. Also numerous in the community were

Berniers, related to the K rouacs.

In the 1830s, some K rouacs began to relocate to Henryville, a town founded in the upper Richeleau River Valley by English settlers. One of the French-Canadian pioneers of the town was Luc Fortin, uncle of Jacques K rouac. Apparently the first K rouac who settled in this town was "Paul Kyr ouac", a son of Charles, who married Anastasie Lanoue on 29 July, 1833, the first marriage recorded in the newly established parish of St-Georges de Noyan. By 1836, Charles, then in his late 60s, moved to Henryville, with his son Charles and daughter-in-law  lisabeth C t .

Louis K rouac and Ang le Gendron raised eight children in St-Pierre, though their third child was born in nearby St-Fran ois. In the first six baptisms Louis is listed as "cultivateur". For the 1832 baptism of daughter Marie-Rose, his occupation was "journalier" and in 1834, no occupation is listed for him in the records. There are no baptisms recorded in that parish for the couple between 1823 and 1830, although there are a total of thirteen known children born to them.

The couple's eldest son, Louis-Henri, was in Henryville at least by 1841, listed as parrain at the 26 June baptism of Maximilien-Aim , son of his cousin Louis Blais. A few weeks later, Louis-Henri was married to yhe infant's elder sister, and marrain, Adeline Blais. A dispensation was given, as she was the daughter of Louis Blais and Ang le K rouac, and granddaughter of Charles K rouac and Josephte Blanchet. Also in 1841, on 20 September, another Paul "Kirouac"

Some descendants of Jacques K  rouac & Marie-Claire Fortin

by Paul R. Keroack

was married in Henryville. He was the son of Joseph K  rouac and Marie Gesseron dit Br  lotte. This ceremony was unusual in that it was a "rehabilit  e", of a marriage conducted "devant un squire," probably a justice of the peace, since the baptism of his daughter Marie, listed next in the record, indicates that she was born three months before, "de l'  tat du Vermont." Paul was married to Lib  re Beaudoin, daughter of Jean-Baptiste Beaudoin and Elisabeth Munroe, "de dioc  se de Boston," which at that time was all of northern New England.

A stable agricultural life was perhaps not possible for Louis K  rouac and Adeline Blais. After the baptism of their second child in Henryville in 1843, no baptisms were recorded there for their children until 1850. The baptism of Marie M  lanie on 17 September 1850 and the burial of Philom  ne on 6 December 1851 occurred in Henryville, but the next record for the family was the 1855 baptism of daughter Rose D  lima. Perhaps the transient existence of Louis-Henri's parents helps explain this pattern. It is known that they lived in Quebec City during two periods, first in Notre Dame parish in 1844 and later in St-Roch parish in 1854. One daughter was married in the former church and two daughters in the latter. Two other daughters were married at St-Thomas-de-Montmagny (1843, 1847), a son at St-Fran  ois (1846) and four other daughters in Henryville (1846, 1848 (2), 1852). Such a pattern of residence would indicate a life of farm or industrial labor. By the 1840s, the railroad would have made this kind of

migration possible.

In 1858, Ang  le Gendron "Kirouac", "  pouse de Louis Kirouac de cette paroisse," died in Henryville, her age given as 55, but more probably at least 64, since at her marriage, she was listed as "fille majeure." In the census of 1861 the widowed Louis was living with his widowed daughter Sophie Lemieux in Henryville. His son Louis-Henri had now settled in that town as a farmer, though a division of the parish placed them in St-S  bastien in the 1860s. In the 1871 census, they were listed as a farming family in nearby Stanbridge. Their eldest and third sons, Aim   and Antoine, had emigrated with their families to Keeseville, in northern New York State. The second son Louis-Stanislas would continue to farm in Quebec, though seven more of their siblings would also emigrate. Like his parents, Louis-Henri and Adeline had thirteen children.

My great-great grandfather, Napol  on "Keroack," was born 17 February 1861 and baptised as Levere Napoleon on 19 February in Henryville, the tenth child of Louis-Henri and Adeline. Napoleon emigrated to Wauregan, Connecticut about 1880, with siblings Joseph, 23, Paul, 17, Alphonse, 14, Rose D  lima, 25, and her husband Hubert Rocheleau. All of the men worked in Wauregan Mills, a cotton-sheeting factory where about 800 workers, mostly French-Canadians, were employed.

Within the next several years, their eldest brother Aim  , his wife Jos  phine Goyette and their seven children relocated from New York to Wauregan, where their last two

Some descendants of Jacques K  rouac & Marie-Claire Fortin

by Paul R. Keroack

children were born. Several other children had apparently died, as their daughter born in 1883 was listed in the record as the "15th child born to this mother." Paul died 27 April 1881 at the age of 18. Napol  on was married 21 December 1882 to Victorine (Victoria) Aubertin, a native of St-C  saire, Qu  bec, whose family had emigrated to Connecticut in 1867. Alphonse married D  lia Bessette 10 August 1884, and Joseph married Alexandrina Ouimette on 28 November 1885. Each of these marriages took place in Wauregan.

Napol  on and Victoria apparently returned to Canada temporarily as their first son Lucien was born there on 20 September 1885. On their return to the U.S., they settled in Norwich, Connecticut, a larger industrial town south of Wauregan. Sons Dennis Victor, my grandfather, and Napoleon A. were born there 1 May 1887 and 31 March 1889, respectively. Napoleon may have moved to Norwich because his wife's brother Felix Aubertin had established himself there as a storekeeper, but Napoleon continued to labor in cotton mills until his retirement in 1934. His death occurred 7 June 1938. His wife Victoria died immediately following his funeral on 9 June.

Brothers Joseph and Alphonse Keroack moved to New Bedford, Massachusetts about 1890. Joseph opened a grocery store and Alphonse was employed with him for several years but later worked in mills. Their parents, Louis-Henri and Adeline, retired from farming, lived with their children in New Bedford during their final years. Adeline died

25 December 1893 at age 69, and Louis died 7 April 1907, at the age of 89. Two daughters of this couple also settled in New Bedford; Rose D  lima Keroack, her husband Hubert Rocheleau, and Philom  ne Keroack and her husband Z  pherin Bessette. Joseph Keroack died 22 September 1924 at the age of 67. His wife Alexandrina (D  lia) lived until 1954, dying at age 90. Alphonse Keroack died in 1938 and was buried Wauregan, CT. Philom  ne Bessette died in 1919 and her sister Rose D  lima Rocheleau died in 1934.

Eldest brother Aim  , who always spelled his name Kerouack, settled in Norwich during the 1880s with several of his younger children. Most of his grown children remained in the small towns of the Quinebaug Valley, north of Norwich, where their numerous descendants still live. Aim   worked primarily as a teamster (wagon driver). He died 14 October 1906 at the age of 65.

My grandfather Dennis V. Keroack married Alida M. Trudeau on Sept. 3, 1917 in Norwich, CT. He worked as a grocery manager and later for the municipality of Norwich. Their two sons are Henry N. and Francis W. Keroack. My father, Henry Napoleon, is retired from a career as an accountant. My mother, Dorothea T. Downes, of Irish ancestry, also now retired, was an elementary school teacher. I am the eldest of their four children.

This is, in brief outline, the history of this branch of the Kerouac (Keroack/Kerouack) family, in which most of one generation, due to economic conditions and opportunities, moved to the U.S.

April 2000

Perdrons-nous la mémoire ?

LA PRESSE

Hervé Fisher

11 septembre 1999

On n'a jamais produit et imprimé autant de papier que depuis l'essor du numérique.

Après s'être associé, comme il convient, aux divers éloges de la nouvelle civilisation numérique, il faut aussi considérer l'un de ses effets possibles les plus pervers : l'amnésie qu'elle prépare pour les prochaines générations, si l'on n'y prend garde.

Paradoxalement, plus nous numérisons notre mémoire culturelle, plus nous risquons de la perdre. La puissance technologique à laquelle nous accordons aujourd'hui notre confiance pour mieux conserver nos livres, nos images, nos films, nos productions musicales et télévisuelles, risque fort de nous trahir. Quoiqu'en disent les fervents, elle est beaucoup moins sûre que le papier et que le plastique des films et vidéos, dont nous connaissons pourtant la fragilité.

La plupart des sites web que nous avons créés, il y a moins de dix ans, sont déjà effacés à jamais. Nous n'avons plus aucun moyen de lire les premiers cédéroms des années 80. Les lecteurs et les logiciels de l'époque n'existent déjà plus. Nous pouvons encore lire des manuscrits de la mer morte, des inscriptions dans les tombes égyptiennes, des peintures rupestres qui datent de milliers d'années. Mais comment pourrions nous lire dans seulement 10 ans un disque optique pour

lequel il n'existera plus de lecteur, tandis que les logiciels actuels auront tellement progressé, qu'ils ne sauront plus reconnaître le langage binaire d'un logiciel mis sur le marché en l'an 2000 ?

Les disques laser, tant vantés il y a encore 10 ans, sont déclarés désuets. Et les lecteurs, presque tous incompatibles entre les différentes marques, sont désormais incompatibles d'une année à l'autre dans la même marque. Les cédéroms, tant vantés à leur tour, vont céder la place au Digital Video Disc qui, lui, à son tour, va évoluer au rythme du marché. Les disques optiques des centres d'archives professionnels vont connaître la même évolution.

Il faut être conscient, en outre, qu'à chaque vague de numérisation, on choisit ce qui semble le plus important et on rejette les 9/10^e des archives disponibles. Ce choix se fait selon des critères circonstanciels et de mode au nom desquels on n'aurait conservé ni Van Gogh, ni Rimbaud.

Et il en est de même de la mémoire des gens ordinaires, et de leur vie quotidienne, pourtant si précieuse aussi pour les historiens. Je relisais récemment de vieilles

lettres de mes parents et de mes frères aînés, y compris l'une d'entre elles qui annonçait ma naissance, en 1941. Les enveloppes et les lettres avaient jauni dans la boîte à chaussures. Mais elles pourront encore être lues dans 100 ans éventuellement. Aujourd'hui, je communique avec ma mère à Paris par téléphone, comme si j'étais sur place, et avec mes fils à Montréal, à San Francisco et à Hong-Kong, aussi par téléphone et beaucoup par courrier électronique. Mais plus jamais par lettre ! Le téléphone et Internet sont bien plus rapides et tentants ! La communication s'est beaucoup améliorée ! N'est-ce pas merveilleux dans l'instant ? Mais quelle trace restera-t-il dans 10 ans, pour ne pas dire dans 5 minutes, de ces échanges ? Où retrouverais-je trace de l'annonce de la naissance d'un petit-fils ? Et sa fille l'annonce de la naissance de son père ? Oh ! Prodige de la technologie : ma caméra digitale et Internet me permettent enfin de voir mes photos immédiatement et de les envoyer aussitôt par Internet à toute la famille dans les quatre coins du monde. Mais dans une génération, dans 10 ans, dans 5 ans, que seront devenues ces photos numériques si magiques ? À moins de les avoir imprimées sur papier traditionnel, par un excès de prudence à peine avouable, je ne pourrai plus

Perdrons-nous la mémoire ?

LA PRESSE

Hervé Fisher

11 septembre 1999

les lire avec mon nouvel ordinateur. Et je regretterai les photos jaunies qui me donnent encore aujourd'hui une image de mon père, quand il naquit en 1899 !

Il faudrait peut-être ici énoncer une loi : plus la technologie est puissante et sophistiquée, plus la communication est immédiate, intense et planétaire, plus la mémoire risque d'être éphémère, à moins d'être immédiatement classée « historique ». Inversement, des traces de pieds d'enfants dans la glaise, comme celles qu'on vient de découvrir dans des grottes préhistoriques, peuvent demeurer intactes pendant des millénaires.

Perdre notre mémoire, au moment où le temps social et historique accélère vertigineusement est périlleux. Quand nous sommes confrontés à la vitesse, à l'inconnu, dans une aventure humaine de plus en plus audacieuse, il devient plus essentiel que jamais de cultiver notre mémoire ; de savoir qui nous sommes et d'où nous venons, de garder la mémoire des leçons de l'histoire.

C'est au moment où nous avons le plus besoin de notre mémoire, face à un futur aventureux, que paradoxalement nous risquons le plus de devenir amnésiques, du fait de notre foi numérique.

Non seulement, nous avons plus besoin que jamais de musées et de

bibliothèques traditionnels, mais il nous faut établir un système fiable de normes et de règles internationales de conservation des contenus numérisés. Ce pourrait être le rôle de l'Unesco d'organiser la consultation nécessaire et d'instituer les règles internationales, dont le respect permettra de surmonter les risques encourus. Il faudra réfléchir aux critères de sélection des archives que l'on numérise. Il faudra s'assurer aussi que les lecteurs et leurs logiciels demeurent compatibles ou que les contenus numérisés seront régulièrement mis aux normes des nouvelles technologies, qui devraient demeurer soumises à l'agrément de l'Unesco. Alors, et alors, seulement on pourra faire confiance à la numérisation, et cela sans pour autant réduire le rôle des supports traditionnels. Et l'on pourra vanter aussi sans arrières pensées les immenses avantages de la numérisation, qui permet de mettre à la disposition d'un public illimité, dans d'excellentes conditions de consultation, 24 heures sur 24 et à distance, des documents innombrables et des archives fragiles, désormais soigneusement conservées

à l'abri de la lumière et des mains.

À ceux qui s'inquiètent de l'avenir du livre, au moment où s'annoncerait le triomphe d'Internet, il faut rappeler aussi qu'un nouveau médium ne fait pas disparaître les précédents. La photographie n'a pas tué la peinture, bien au contraire, ni la télévision le théâtre ou le cinéma : ils les soutiennent. Le livre numérique ne remplace aucunement le livre papier. Au contraire, il en assure une meilleure promotion et distribution grâce au commerce électronique et il permet des micro-éditions. Jamais on n'a tant publié et lu de livre que de nos jours. En outre, les nouveaux logiciels permettent de faire des recherches efficaces dans les grandes encyclopédies et les corpus innombrables de textes et d'images désormais stockés en ligne. (...)

Un dernier point : on écrit beaucoup sur écran, de plus en plus et presque exclusivement de nos jours ; mais on ne lira jamais beaucoup sur écran, sauf les « utilités » et le courrier. On continuera à imprimer pour le confort du lecteur. À cet égard, ceux qui nous proposent de nouveaux modes de lecture assidus en hypertexte, qui vont remplacer la lecture linéaire sur papier, — une civilisation « papier zéro » — risquent d'être déçus très longtemps encore.

*Programme de la rencontre
9 et 10 septembre 2000
Cap-Saint-Ignace*

Samedi 9 septembre:

- 13h30: Inscription, accueil
- 14h: Visite guidée de
Cap St-Ignace
- 16h30: Assemblée générale
annuelle
- 18h: Cocktail offert par la
municipalité
- 19h: Souper
- 21h: Retour sur le voyage
en Bretagne
Rappel des fêtes de 1980
par Jacques Kirouac

Dimanche 10 septembre:

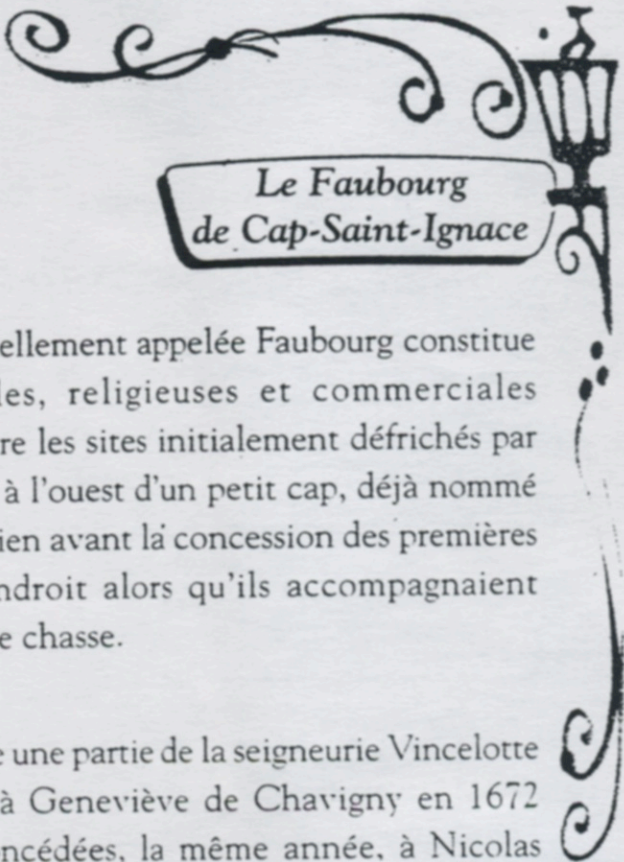
- 9h: Inscription, café
- 10h: Messe
- 11h: L'heure des Bernier
- 12h: Brunch
- 13h30: Conférence de
Clément Kirouac
- 15h: Clôture de la fête

Saturday, September 9th

- 13h30: Registration
- 14h: Guided tour of Cap St-Ignace
- 16h30: Annual general meeting
- 18h: Cocktail
- 19h: Dinner
- 21h: Return on the trip in Brittany
Remainder of 1980 feasts by
Jacques Kirouac

Sunday, September 10th

- 9h: Registration, coffee
- 10h: Mass
- 11h: The Bernier's hour
- 12h: Brunch
- 13h30: Clément Kirouac's
conference
- 15h: Enclosure of the
festivity



Le Faubourg de Cap-Saint-Ignace

La portion du territoire traditionnellement appelée Faubourg constitue le centre des activités sociales, religieuses et commerciales de Cap-Saint-Ignace. Elle recouvre les sites initialement défrichés par les colons venus s'établir à l'est et à l'ouest d'un petit cap, déjà nommé Saint-Ignace par les Jésuites qui, bien avant la concession des premières seigneuries, passaient par cet endroit alors qu'ils accompagnaient les indiens dans leurs excursions de chasse.

Cette portion de territoire recouvre une partie de la seigneurie Vincelotte concédée par l'intendant Talon à Geneviève de Chavigny en 1672 et une partie des seigneuries concédées, la même année, à Nicolas Gamache et à Louis Gagné.

Des documents d'époque attestent que, dès 1672, les Seigneurs Nicolas Gamache et Louis Gagné étaient à l'oeuvre pour défricher les terres qui leur avaient été concédées et que déjà, le 5 février 1673, la Seigneuresse Geneviève de Chavigny confiait, par contrats notariés, des parties de terrains à des censitaires qui s'engageaient à en assurer le développement. C'est donc à proximité du fleuve et aux environs immédiats du Petit Cap que s'est organisée la vie de la colonie naissante.

C'est sur la rue Jacob et la rue du Manoir que vont s'établir, au cours des ans, le magasin général, des boutiques d'artisans, le salon de barbier, des bureaux de médecins dont celui du docteur Joseph Cloutier qui, de 1903 à 1954, a été une figure marquante dans la communauté locale. Lui-même est d'ailleurs l'auteur d'une monographie qui retrace les cinquante années qu'il a vécues à Cap-Saint-Ignace: *Cap-Saint-Ignace, 1900-1950*.

Extrait de la brochure Circuit Patrimoniaux de Cap-Sainte-Ignace
Publication de Tourisme Cap-Saint-Ignace

Le cimetière



Le terrain où se trouve l'actuel cimetière fut acheté en 1880 du Sieur Théophile Bernier et du Capitaine Cyrille Bernier. Béni le 19 mai de la même année, il a accueilli ce jour-là sa première sépulture en la personne de Delphine Fournier, épouse d'Hilaire Bernier. Tous les corps et ossements qui se trouvaient dans le cimetière auparavant situé près de l'église furent exhumés et transportés dans ce nouvel espace.

Avant la construction de l'église, ouverte au culte en 1773, un premier cimetière avait d'abord été aménagé en 1678 près de la maison de Jacques Bernier, sise à l'est du Petit-Cap, puis remplacé par un nouveau cimetière qu'on avait entouré de pieux à côté de la chapelle de bois construite en 1683.

Les archives de Cap-Saint-Ignace nous informent également d'un cimetière clandestin qui, en 1748, a accueilli sans autorisation et sans cérémonie religieuse, douze sépultures dans un espace aménagé à cette fin près du presbytère-église de la seigneurie Gamache.

Le cimetière actuel a été agrandi à plusieurs reprises depuis son inauguration en 1880.



46 du Manoir Ouest

Cette propriété de ferme exploitée par la famille Richard depuis trois générations se trouve à la limite qui séparait autrefois la seigneurie Gamache de la seigneurie Vincelotte. C'est cette partie de terre que les seigneurs Nicolas et Louis Gamache ont initialement défrichée et habitée. Parmi les bâtiments servant de dépendances à cette ferme, on aperçoit à proximité de la maison une laiterie de pierres des champs coiffée d'un toit à pavillon.

Cette laiterie utilisée jadis pour conserver les produits laitiers et certaines denrées périssables aurait été construite avec des pierres de la seconde église de Cap-Saint-Ignace après que celle-ci se fut écroulée en raison de l'érosion des sols.

L'Église

L'Église actuelle construite en 1891 est la troisième érigée sur ce site. Elle a été précédée d'un premier bâtiment qui a été ouvert au culte en 1773, allongé deux fois, soit en 1824 et 1854, puis démoli en 1881 pour faire place à un nouvel édifice détruit par le feu en 1890.

Le bâtiment en pierre de taille est l'oeuvre d'un entrepreneur de Saint-Nicolas, Monsieur Joseph Gosselin. Au moment de l'inauguration du temple, le 25 octobre 1891, Mgr Blais, évêque de Rimouski, a aussi procédé à la bénédiction des cloches qui portent les noms de Marie-Alice, Marie-Zoé et Marie-Joséphine pour rendre hommage à des bienfaitrices de la paroisse.

L'Église, toute de bois à l'intérieur et parée de dorures, dispose d'un orgue Casavant à trois claviers et trente-sept jeux parlants dont le buffet est en chêne massif.



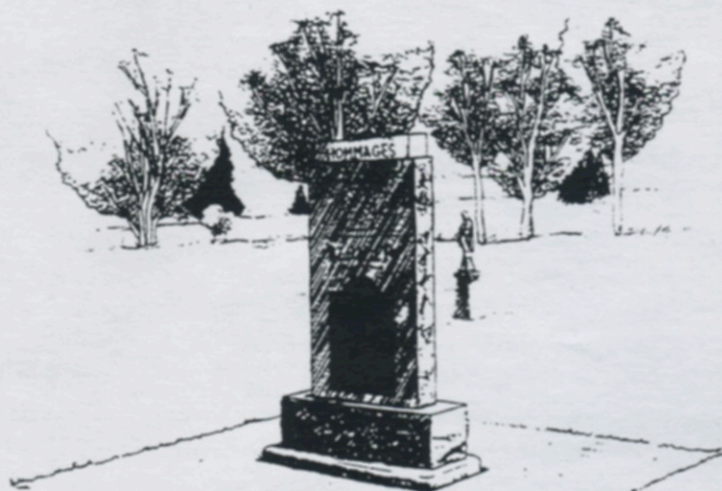
Le presbytère

L'édifice de briques et de type monumental a été érigé en 1921. Avant cette date et à partir du moment où une première église a été construite sur ce site en 1773, les prêtres desservant la paroisse ont d'abord logé dans une maison appartenant à Jean Mongeon, négociant. Cette maison était située à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'ancien manoir Chenet qui a été occupé successivement par les seigneurs Beaubien, le Docteur Valère Côté et le Docteur Guy Paris et dont l'adresse civique est le 118 du Manoir est. À compter de 1778, les prêtres ont habité, un presbytère qui se trouvait à l'ouest de la façade de l'église, un peu au nord de l'actuel Centre communautaire. En 1840, ce presbytère a fait place à un grand bâtiment de pierre qui a servi de résidence pour les prêtres jusqu'en 1921, puis de Salle paroissiale jusqu'à sa démolition en 1931.



Derrière le presbytère, on peut apercevoir un élégant bâtiment à toit mansard qui a abrité le cheval, une vache, quelques autres animaux, les voitures d'hiver et d'été du curé mais qui, semble-t-il, a aussi été utilisé pour engranger les denrées apportées, à titre de dîme, par les paroissiens.

553 route du Souvenir



Cette maison a été érigée sur la terre ancestrale des descendants de Jacques Bernier, un des premiers censitaires de la Seigneurie Vincelotte avant de devenir lui-même en 1683, le Seigneur de la Pointe-aux-Foins. Le bâtiment a été construit par Augustin Bernier pour son fils Jean-Baptiste-Prosper qui l'a occupé après son mariage avec Marie-Marguërite Jolicoeur dit Lachène. Les registres paroissiaux nous indiquent que ce mariage a été célébré le 5 août 1777.

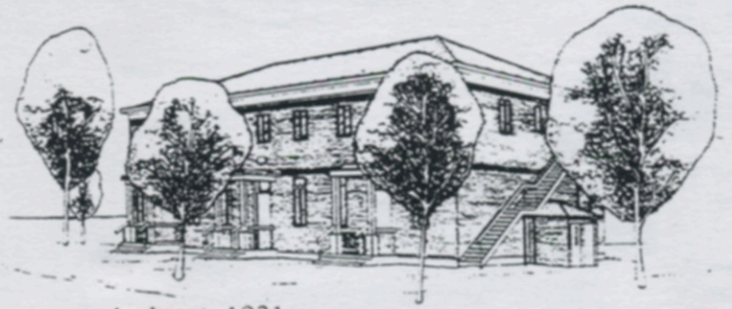
La maison a subi de nombreuses transformations au cours des années, dont l'ajout en 1907, d'une rallonge qui excède de quelques pieds la façade. Douze générations de Bernier y ont habité. Un monument a été élevé en 1960 à proximité de la maison pour commémorer la contribution de Jacques Bernier et de ses descendants à la construction du pays.



643 route du Souvenir

Cette maison à toiture mansarde est l'une des cinq résidences construites à la fin du dix-neuvième siècle, par Denis Bernier et ses fils, sur les terres situées au sud de la rue Jacob de chaque côté de la route de la Station. C'est une vaste résidence caractéristique de la maison québécoise du dix-neuvième siècle avec la galerie couverte qui l'entoure, ce qui coupe et allège visuellement la hauteur imposante de la maison.

La Salle municipale



L'ancien presbytère qui avait tenu lieu de Salle municipale depuis 1921 ayant été démoli, on procéda en 1931 à la construction de l'édifice de briques de deux étages qui est actuellement partie intégrante du Centre communautaire de Cap-Saint-Ignace. Le bâtiment a abrité, pendant un certain nombre d'années, en plus de la salle du Conseil, les bureaux municipaux et le bureau de poste.

Il est toujours le lieu des délibérations municipales et dispose de locaux et de salles pouvant servir à diverses activités. Il a été construit grâce à des subsides provenant, d'une part, du gouvernement fédéral et du gouvernement québécois pour mettre en chantier certains travaux publics et réduire ainsi le problème du chômage. Il a bénéficié, d'autre part, au moment de sa construction, d'un don de la Fabrique et d'un octroi de la Municipalité.

Les initiales N.F. au-dessus de la porte centrale sont celle du maire de l'époque, Napoléon Fournier qui, après des débats houleux au Conseil, avait obtenu l'autorisation de construire la nouvelle Salle municipale.



120 du Manoir Ouest (Manoir Gamache)

Ce bâtiment d'esprit français, à deux eaux, est l'une des plus anciennes constructions encore existantes sur le territoire de la MRC de Montmagny. Il est érigé sur un terrain dont le seigneur Louis Gamache (fils de Nicolas) et son épouse firent don, en 1744, pour y construire une église et un presbytère. Le Manoir a effectivement servi d'église et de presbytère jusqu'au moment où l'évêque de Québec, Mgr de Pontbriand, eut ordonné, à l'été de 1748, que dorénavant le curé Jean-François Curot devait résider au presbytère construit à l'Anse-à-Gilles sur la seigneurie Vincelotte et y célébrer, à cet endroit, tous les offices religieux.

Le seigneur Gamache dut donc reprendre le terrain dont il avait fait don de même que le bâtiment qui y avait été construit mais il se départira rapidement de ce domaine qui, en 1777, deviendra la propriété de Charles Riverin, alors seigneur de Vincelotte. Le manoir a été classé monument historique, le 29 juin 1959, par la Commission des Biens culturels du Québec.



DES MOULINS À FARINE TÉMOINS DE TROIS CENTS ANS D'HISTOIRE À CAP-SAINT-IGNACE

Pendant près de deux cents ans, c'est le système seigneurial qui a présidé à la distribution du sol et à l'encadrement de la population et c'est autour des moulins à farine que s'est organisée, pour une large part, la vie sociale et industrielle des premiers habitants de Cap-Saint-Ignace.

Jusqu'à l'abolition de la tenure seigneuriale en 1854, les seigneurs avaient en effet l'obligation de fournir un moulin à farine aux censitaires à qui ils avaient confié des portions de territoire à "habiter" et à "mettre en valeur". De leur côté, les censitaires devaient, sous peine d'amende, faire moudre leurs grains à ce moulin, moyennant redevance au Seigneur d'un minot par quatorze moutures. C'est ce qu'on désigne comme le droit de banalité. D'où le nom de "moulin banal" suivant lequel on désigne souvent un moulin seigneurial.

C'est ainsi que Charles-Joseph Amiot, seigneur de Vincelotte, fera construire, en 1690, en plus d'un manoir de cinquante-six pieds de longueur sur dix-huit de largeur, un moulin à vent "bâty de pierres" ayant un diamètre de vingt-quatre pieds. Le bâtiment de plus de 300 ans que l'on aperçoit aujourd'hui à l'extrémité Est de Cap-Saint-Ignace rappelle cette période initiale de développement.

Sur le territoire de la même seigneurie, se trouve également l'édifice qui a abrité le moulin à eau qui, à compter de 1823, a remplacé peu à peu le moulin à vent devenu inapproprié pour répondre aux besoins grandissants de la population. Construit à proximité du Bras Saint-Nicolas, ce moulin a été en opération jusqu'en 1951. Sept meuniers s'y sont succédé. Le dernier a été monsieur Auguste Ouellet qui l'a habité avec sa famille jusqu'au moment de l'expropriation du domaine en 1971.

Anita Caron

IN MEMORIAM

Monsieur Le Notaire Lucien Morin

À l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 14 avril 2000, à l'âge de 106 ans, est décédé M. Lucien Morin. Il était le frère de la doyenne de notre Association, **Madame Marie-Huguette KARRER**, âgée de 94 ans. Leur Grand-mère se nommait **Philomène Le Brice de Kéroack** et leur père était **le célèbre Notaire Victor Morin** dont la carrière a été illustrée dans notre Revue « Le trésor des Kirouac », no. 48, juin 1997, pp. 12 à 17. Dans cet article, notre chère Doyenne nous confiait bien amicalement les grands moments de sa vie. **Chère Madame KARRER, veuillez accepter les condoléances des membres de l'Association des Familles Kirouac.** Notre Président nous a représentés au salon funéraire Alfred Dallaire inc., à Outremont.

IN MEMORIAM

Madame Simone Pelletier Kirouac

À l'Hotel-Dieu de Lévis, le 14 mai 2000, à l'âge de 86 ans est décédée Madame Simone Pelletier, épouse de feu **Odilon Kirouac (01808)** elle demeurait à Pintendre. Les funérailles furent célébrées en l'église St-Louis de Pintendre le 17 mai à 11h. Elle laisse dans le deuil ses filles: Lise (Jacques Jalbert), Diane (Bill Scourboutis), Carmen (Michel Guimond), son gendre Peter Houlahan (feu Nicole Kirouac), sa soeur Éliane Pelletier (feu Paul Morin), sa belle-soeur Gertrude Bouchard (feu Aimé Kirouac), ses petits-enfants, neveux et nièces, parents et amis.

IN MEMORIAM

Madame Lauretta Kirouac (02242)

À l'hôpital St-Sacrement, le 21 avril 2000, à l'âge de 93 ans, est décédée Mademoiselle Lauretta Kirouac, fille de feu Wilfrid Kirouac et de feu dame Joséphine Guimond. Elle demeurait au Manoir Manrèse division Centre Montserrat, à Québec et autrefois à St-Cyrille-de-L'Islet. Le service religieux fut célébré le samedi 29 avril, en l'église de St-Cyrille. Elle laisse dans le deuil son frère Sarto (Yvette Hunter), ses soeurs: Lucille (feu Jean-Charles Bouchard), Huberte (feu Joseph Pugliano), ses belles-soeurs: Antoinette St-Pierre (feu Maurice), Carmelle Caron (feu Conrad); ainsi que plusieurs neveux et nièces, parents et amis. **Nos plus sincères condoléances à toute la famille et en particulier à Sarto qui fut le premier trésorier de notre Association.**

Conseil d'administration 1999-2000 Board of Directors

Président

Clément Kirouac(00800)
32, Place Balzac
Candiac, QC.
J5R 2A7
(514) 659-2398

Vice-président

Pierre Kirouac(00321)
3194, Berthelot
Trois-Rivières
G8Z 1N6
(819) 375-4175

Vice-président

Jean-Yves Kirouac(00664)
1845 Jean Picard # 4
Laval, QC.
H7T 2K4
(514) 682-9629

Secrétaire

François Kirouac(00715)
31, Laurentienne
St.-Étienne-de-Lauzon, QC.
G6J 1H8
(418) 831-4643

Trésorier

René Kirouac(02241)
3782, Chemin St.-Louis
Ste.-Foy, QC.
G1W 1T5
(418) 653-2772

Secrétaire de réunion

Céline Kirouac(01137)
Case postale 77
Warwick, QC.
J0A 1M0
(819) 358-2566

Conseillère

Hélène Kirouac(01154)
25, Méthot # 75
Warwick, QC.
J0A 1M0
(819) 358-6256

Conseillère

Marguerite Kirouac(01152)
724, Boul. Bois-Francs sud
Victoriaville, QC.
G6P 5W5
(819) 357-2141

Responsable de la revue

Marie Kirouac(00840)
1135, Gustave Langelier
Cap- Rouge, QC.
G1Y 2J6
(418) 654-1034

Nouveaux membres---New members

Région 2(Montréal, Outaouais, Abitibi)

Yves Kirouac, Rouyn-Noranda (Mars)
Membre bienfaiteur

Région 4(Mauricie, Bois-Francs, Estrie)

Hélène Kirouac, Kingsey Falls(Mars)

Region 7 (USA)

Randy Burton, Crest Hill, IL, USA(February)

Daniel A. Kirouac, Grosse-Pointe Woods, MI, USA(April) **Benefactor member**

**Au nom de tous les membres de notre association et des membres du conseil
d'administration, bienvenue parmi nous !**

Welcome to our new members !

Nouvelles adresses électroniques reçues

New E-Mail

Jocelyne Kéroack, Laval
Keroackj@sympatico.ca

Lucille Kirouac, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
kirouac-boulet@oricom.ca

Randy Burton, Crest Hill, IL USA
Irishmyst@twne.com

Ch. Alexandre Deschênes



**Membre de la Fédération des familles
souches Québécoises inc.**

Courrier de deuxième classe permis no: **94676**

Publié par: **L'Association des familles Kirouac inc.**

Édité par: **La Fédération des familles-souches
Québécoises inc. IMPRIMÉ - PRINTED PAPER**

Case Postale 6700, Sillery (Québec) G1T 2W2

Port de retour garanti.

Tirage: 300 copies.

ISSN 0833-1685

FONDATION: 20 NOVEMBRE 1978.

INCORPORATION: 26 FÉVRIER 1986.

www.genealogie.org/famille/kirouac/kirouac.htm

Responsable du secrétariat
et du recrutement:
François Kirouac
31, Laurentienne
St-Etienne de Lauzon
(Québec) G6J 1H8
(418) 831-4643